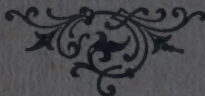

3 1761 06571470 1

Prix : 4 francs

LOUIS BARBAY
Contrôleur des Postes et Télégraphes
Membre de la Société Historique et Archéologique de l'Orne

HISTOIRE DE LA POSTE A ARGENTAN

(Ouvrage honoré d'une Souscription du Ministère des Postes et des Télégraphes).



ALENÇON
IMPRIMERIE ALENÇONNAISE
11, Rue des Marcheries

1922

HISTOIRE

DE LA POSTE

[illegible]

HISTOIRE
DE LA POSTE
à Argentan

Extrait du *Bulletin de la Société Historique de l'Orne.*
Tomes XXXIX, XL, XLI (1920-21-22.)

LOUIS BARBAY

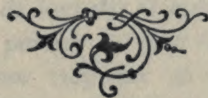
Contrôleur des Postes et Télégraphes

Membre de la Société Historique et Archéologique de l'Orne

HISTOIRE DE LA POSTE

A ARGENTAN

(Ouvrage honoré d'une Souscription du Ministère des Postes et des Télégraphes).



ALENÇON

IMPRIMERIE ALENÇONNAISE

11, Rue des Marcheries

—

1922

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de la Télégraphie à Argentan...................... 1 vol.

Histoire d'Argentan.. 1 vol.

HISTOIRE DE LA POSTE

A ARGENTAN

INTRODUCTION

Le service postal tel que nous le voyons actuellement ne date que d'hier, mais les origines de la Poste proprement dite, c'est-à-dire de l'institution uniquement chargée du transport des correspondances, se perdent dans l'antiquité.

Ne lit-on pas dans la *Bible*, au livre de Job :

Les jours ont été plus vite qu'un courrier... ils ont passé comme des barques de poste.

Dans la *Cyropédie* de Xénophon :

Nous avons encore appris une autre invention de Cyrus, roi des Perses, qui ne contribuait pas peu à la gloire de son empire et par le moyen de laquelle il apprenait fort promptement les nouvelles des parties les plus reculées de ses Etats : Ayant calculé la distance moyenne qu'un cheval peut parcourir en un jour sans être excédé il fit construire des écuries séparées entre elles par cette distance. Il y plaça des chevaux et des palefreniers, il y établit un chef chargé de recevoir les dépêches et de les transmettre, de remplacer, par d'autres plus dispos, les hommes et les chevaux qui arrivaient fatigués. Souvent la nuit n'arrêtait pas le message en marche, au courrier de jour succédait le courrier de nuit. La vitesse de ce service était si grande qu'on a dit qu'elle était supérieure à celle des oiseaux ; il y a de l'exagération dans cette remarque mais on

peut néanmoins affirmer qu'il est impossible aux hommes de voyager plus rapidement sur terre.

Et dans Diodore de Sicile :

Après s'être levé dès l'aube, le roi d'Egypte recevait lui-même les dépêches venues de toutes les parties du royaume afin d'être en mesure de traiter et de régler les affaires le plus sagement possible, après avoir pris une exacte connaissance de ce qui se passait dans ses Etats.

A quoi faut-il attribuer la création de la Poste proprement dite ?

— Au besoin qu'ont, de tout temps, éprouvé les hommes de correspondre entre eux, répondent divers historiens peut-être un peu superficiels.

— A l'antique autocratie, pensent d'autres,qui ne voient dans la Poste primitive qu'un sûr moyen de contrôle, c'est-à-dire d'oppression.

Une troisième opinion, émise par plusieurs sociologues, nous paraît plus acceptable :

— La création et le développement du service postal, disent ces derniers, sont liés étroitement au progrès moral des nations ; les individus qui n'ont à s'adresser ni nouvelles, ni marchandises, qui n'ont entre eux aucune relation, en un mot les peuples primitifs, peuvent aisément se passer de poste ; mais dès qu'ils s'organisent en société, dès qu'ils forment un Etat, des moyens de communication leur deviennent nécessaires tant pour faire circuler des provisions ou des messages que pour faire parvenir des ordres ; un service postal régulier ne tarde donc pas à leur devenir indispensable.

Mais insister davantage sur les origines de la Poste serait sortir du cadre de cette modeste étude locale.

CHAPITRE PREMIER

Gaule Indépendante

Bien qu'aucun historien n'ait pu, jusqu'à ce jour, nous donner des renseignements précis sur la fondation d'Argentan, nous savons que cette ville est fort ancienne.

On lit dans M. de la Force :

Argentan, du temps des druides, était un point assez important que ces prêtres avaient choisi pour célébrer leurs mystères.

Et dans Marin Prouverre :

Cette localité existait bien avant César.

L'étude rétrospective que nous nous sommes proposé d'écrire serait donc incomplète si nous lui donnions un point de départ ultérieur à l'époque gauloise.

Dans un précédent ouvrage [1], nous avons dit que les Gaulois annonçaient rapidement les nouvelles importantes au moyen de cris répétés de collines en collines ou de feux allumés sur les hauteurs. Bien que divers historiens aient vu dans ces procédés les débuts d'une poste primitive, nous n'en reparlerons pas ici ; nous pensons, en effet, avec M. Lucien Maury [2], que ces moyens rudimentaires appartiennent, non à la poste, dont les services nécessitent des voyages d'exprès ou de courriers, mais à la télégraphie, dont le rôle est de transmettre la pensée à distance sans déplacement de personnes.

Un service postal fonctionna-t-il dans la Gaule indépendante ?

1. *Histoire de la Télégraphie à Argentan*, Bulletins nos 2 et 3 de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, année 1919.

2. *Les Postes romaines*, par Lucien Maury.

Assurément oui ; on lit, en effet, dans les *Commentaires de César* :

En Gaule, des stationnaires étaient placés de distance en distance : l'un courait à l'autre de toutes ses forces, le second portait immédiatement le message reçu avec la même vitesse et ainsi de suite jusqu'au dernier.

Comme la presque totalité de la population gauloise ne possédait aucune instruction, les messages, dans la plupart des cas, ne pouvaient être que verbaux ; néanmoins, il n'est pas sans intérêt de rechercher quel aspect ils offraient lorsqu'ils étaient écrits. En d'autres termes, qu'était-ce que la lettre gauloise ? Sous quelle forme doit-on se la représenter ?

Le mot « lettre » paraîtra peut-être ici une appellation prématurée ; nous l'employons cependant, car l'Histoire nous y autorise, on lit, en effet, dans Bordier et Charton, au sujet des funérailles gauloises :

On brûlait les corps, non seulement le corps du défunt, mais ses vêtements, ses armes, les objets qu'il avait aimés et jusqu'à ses animaux favoris afin qu'il ne manquât de rien dans l'autre monde.

On apportait sur le même bûcher des commissions pour le royaume des morts, des lettres écrites pour être remises à des parents qu'on avait perdus [1].

Les lettres gauloises n'étaient sans doute que des pierres plates, des feuilles de métal, des plaques de bois, d'os ou de terre cuite sur lesquelles se trouvaient peintes ou gravées les communications à transmettre.

Ces communications devaient être écrites en caractères rappelant plus ou moins ceux de l'écriture grecque, car les signes de la langue celtique étaient originairement les mêmes que ceux de l'alphabet des Hellènes.

1. *Histoire de France* de Bordier et Charton.

Dans certains cas les missives de nos aïeux présentaient peut-être une facture plus particulière encore ; on sait, en effet, que les druides et les bardes exprimaient souvent leurs pensées au moyen de petites branches de différents arbres, taillées, nouées, combinées suivant des rapports convenus, de manière à former tout un langage symbolique analogue au langage des fleurs employé par les Persans ou bien à celui que les habitants primitifs du Pérou avaient imaginé de se faire avec des nœuds de ruban [1].

Au sujet de la façon dont les messages étaient transmis, les *Commentaires de César* ne parlent que de « coureurs » ; il est permis de supposer néanmoins que les missives gauloises ne furent pas toujours portées par des piétons ; les rouliers qui circulaient sur les grandes routes de la Gaule durent aussi être utilisés pour le transport des correspondances ; car, dès cette époque, les chemins étaient nombreux sur notre sol et le commerce relativement actif.

Strabon disait en parlant de la Gaule :

Une notable partie du bonheur de ce pays consiste dans la facilité avec laquelle les habitants communiquent entre eux.

A ce sujet, nous lisons le passage suivant dans l'*Histoire de France* de Bordier et Charton :

Le commerce intérieur se faisait avec la plus grande facilité par les rivières ; on franchissait les cours d'eau sur des ponts dont le tablier de bois reposait sur des piles de pierre et auxquels venaient se rattacher des routes assez solides (quoique ne pouvant se comparer aux voies romaines) pour supporter un roulage considérable de grands chariots de vin, de blé, de métaux et d'autres marchandises pesantes. Ces routes étaient de plus entretenues avec assez de sollicitude pour qu'on y eût mesuré et marqué les distances.

1. L'Ogham ou Ogum, alphabet secret des druides, consistait en rameaux de divers arbres.... (Michelet, *Histoire de France*, vol. 1, *Eclaircissements*.)

Les lignes suivantes, extraites du même ouvrage, nous apprennent que la Gaule faisait même quelque commerce avec l'étranger :

On ne connaissait que trop le goût des Gaulois pour le vin ; avant d'en avoir chez eux, ils le faisaient venir d'Italie et cet échantillon des productions méridionales aurait été un des motifs qui décidèrent l'armée de Bellovèse à franchir les Alpes, du moins si l'on en croit les Romains.

Une foire annuelle pour les jambons, les flèches de lard et les saucissons des Gaules se tenait à Rome.

Il n'est pas douteux que ces relations commerciales nécessitèrent de temps en temps des échanges de correspondances entre la Gaule et l'Italie.

Non seulement donc la Gaule indépendante eut, à l'intérieur, ses lettres et ses courriers, mais elle dut aussi, par intermittence, correspondre postalement avec les pays qui l'environnaient, l'Italie en particulier.

CHAPITRE II

Epoque Gallo-Romaine

Vers quelle époque les Romains organisèrent-ils leurs premiers services postaux ? Les divergences que l'on constate sur ce sujet dans les assertions des auteurs anciens ne permettent pas de répondre à cette question d'une façon précise.

Tite-Live fait remonter l'origine des postes romaines à cinq cents ans avant Jésus-Christ. D'après Suétone, elles ne prirent naissance qu'au temps d'Auguste, c'est-à-dire beaucoup plus tard. L'opinion généralement admise est que cet empereur modifia avec succès une institution qui ne s'était jusqu'à lui que timidement développée.

Lorsqu'ils eurent terminé la conquête de la Gaule, les

Romains s'empressèrent d'y introduire leur organisation postale.

Il leur était indispensable, en effet, de maintenir des relations régulières entre leurs nouvelles provinces et le pouvoir central, de faciliter les voyages du souverain et des hauts fonctionnaires dans ces régions éloignées, d'y assurer le transport des tributs levés sur les populations, d'y pourvoir au ravitaillement des troupes en marche, etc.

Or, le « Cursus publicus » (course publique), nom donné à la poste chez les Romains, répondait à ces multiples exigences.

Nous prenons cette description sommaire de la course publique dans un cours de législation postale professé par M. Jacottey à l'Ecole professionnelle des postes et des télégraphes.

Sur toutes les grandes routes de l'empire se trouvaient des établissements de poste. Ces établissements étaient, ou de simples relais pourvus d'au moins vingt chevaux, ou des stations plus importantes contenant tout ce qui était nécessaire aux courriers, aux voyageurs et même aux troupes en marche : chevaux, mulets, bêtes de somme, matériel roulant.

Le personnel des relais importants comprenait des postillons, des muletiers, des palefreniers, des vétérinaires, des charrons.

Les relais de poste étaient donnés à bail à de notables habitants des villes (mancipes) *qui restaient dans cette charge pendant cinq ans. Les fonctionnaires préposés à la direction des services dans les circonscriptions portaient le nom de « Préfets des voitures ». Des inspecteurs étaient chargés de la surveillance des relais. Le Préfet du prétoire avait la haute main sur le service.*

En dehors du prince on n'admettait à « prendre de la poste » que les personnes voyageant pour les affaires de l'Etat, autorisées par lettres d'évection (passe-ports).

La peine de mort était édictée contre ceux qui auraient fourni des chevaux à un voyageur non muni de ce diplôme.

Ce service ne profitait aucunement à la correspondance des particuliers bien que constituant pour eux une lourde charge.

Des vestiges de cette lointaine organisation postale existent peut-être encore dans la région d'Argentan.

M. l'abbé Godet, correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, croit, en effet, reconnaître dans la ville gallo-romaine de La Mutte, sur le territoire de Céton (Orne), les restes d'une « angaria », d'une « mutatio », c'est-à-dire d'un établissement de poste romain.

A ce sujet, M. Louis Duval écrivait en 1911 dans le quatrième bulletin de l'Association archéologique de l'Orne :

La Mutte représente-t-elle une mutatio comme l'a supposé M. l'abbé Godet? Voilà la question ; quoi qu'il en soit, une inscription en l'honneur de l'empereur Caracalla y fait connaître l'organisation du service postal à l'époque romaine. On y voit figurer en première ligne les fermiers du Cursus publicus et les directeurs chargés du contrôle sur chacune des routes impériales.

Ces routes étaient nombreuses et très soigneusement entretenues ; il en existe encore des débris dans presque toutes nos provinces ; elles étaient formées de plusieurs couches de graviers, encaissées dans une tranchée profonde d'environ deux mètres, battues dans du mortier et recouvertes d'un parement de gros blocs de granit ou de pierres volcaniques, taillés irrégulièrement, mais parfaitement joints.

Les voies romaines sillonnaient les campagnes en s'exhaussant légèrement au-dessus du sol ; elles franchissaient les ravins et les marécages sur de hautes levées, les cours d'eau sur des ponts de pierre et traversaient les montagnes par des percées faites dans le roc.

De mille en mille pas s'élevaient sur ces routes les bornes milliaires marquant les distances et qui, plus élevées que les nôtres, formaient des colonnes ou d'autres petits monuments sur lesquels on gravait des inscriptions contenant, outre l'indication des mesures, les noms des empereurs qui avaient fait construire ou réparer la voie.

La première colonne servant de point de départ s'appelait

milliaire dorée ; elle était placée au milieu du marché de Rome, près du temple de Saturne.

De nombreuses voies romaines traversaient la région d'Argentan ; l'*Almanach argenténois* de L.-J. Chrétien, année 1842, dit à ce sujet :

Sous la domination romaine, de grands chemins s'ouvrirent dans les Gaules.

Une voie qui venait de Vieux passait par Fontaine-les-Bassets pour aller peut-être gagner la petite station de Silly, puis la station d'Alménesches et enfin le camp fortifié de Séez.

Une seconde passait par Planches, se dirigeait vers Exmes, puis se partageait en deux lignes : l'une conduisait dans la Bretagne par Argentan, Goulet, le Bourg-Loquin, Sérans près d'Ecouché, Briouze, etc. ; l'autre conduisait à Nocdunum qui devait être Alençon ou quelque lieu voisin, elle passait par Médavy et Mortrée.

Une troisième voie, qui venait encore de Planches, passait par la station d'Alménesches, par Mortrée, longeait la bruyère de la Coudraie en passant à peu de distance du Châtelier, des Châtelets ou camp des Sarrasins, de la station de la Bruyère de Feuillet et du camp de Goult puis se dirigeait vers Jublains.

Une quatrième voie passait par Fontaine-les-Bassets Maison-Rouge, le Bourg-Loquin, Ecouché, Joué-du-Plain, pour se rendre à Jublains.

Une cinquième passait par la petite Sainte-Honorine et par Briouze pour conduire à Jublains.

Une sixième passait par Argentan pour gagner Goult ; le nom de chaussée, donné à une des rues d'Argentan, indique un passage et des médailles ou monnaies romaines trouvées à peu de distance en sortant de cette ville vers la ligne que nous venons de citer sont une nouvelle preuve. Cette voie passait près du tumulus de Sarceaux, des sépultures romaines de Fleuré, du camp des Sarrasins, de Francheville, etc. [1].

1. On trouvera une description plus complète de ces voies dans la géographie de M. Odolant-Desnos (collection Loriol, Paris, chez Verdière, 1834).

Comme nous l'avons dit plus haut, les postes romaines ne profitaient pas aux particuliers ; ceux-ci recouraient pour faire porter leurs missives soit à des messagers, soit à des amis, soit à des esclaves ; aussi les retards étaient-ils fréquents.

On en jugera par cet exemple :

Une lettre adressée de Bretagne à Cicéron par son frère Quintus mit quatre-vingt-dix jours pour arriver à Rome [1].

Il semble que dans ces conditions le service des messagers aurait dû prendre quelque extension, il n'en fut rien cependant. Peut-être faut-il attribuer la cause du peu de développement de ces entreprises particulières à la rareté des relations épistolaires.

A cette époque l'instruction n'avait pas encore pénétré dans les diverses classes de la société et les Romains ignoraient même l'usage du papier pour fixer la pensée.

A l'instar d'autres peuples anciens, ils tiraient leurs feuillets à écrire du papyrus, sorte de roseau à tige triangulaire, gros environ comme le bras et haut de deux à trois mètres.

Parfois aussi leurs lettres étaient écrites sur des tablettes recouvertes de cire blanche ou colorée. Les mots étaient gravés au moyen d'un poinçon ou stylet enfermé dans un étui et capable de servir d'arme au besoin.

Les tablettes avaient une forme oblongue ; elles étaient faites de citronnier, de buis, d'ivoire ou de parchemin et contenaient au moins deux feuillets.

Certains bas-reliefs montrent les porteurs de lettres tour à tour à pied et à cheval, selon les distances à parcourir, la nature des chemins et l'importance de la situation occupée par les correspondants.

Après la dissolution de l'empire romain et l'invasion des barbares, les relais cessèrent d'être entretenus.

1. Maury.

CHAPITRE III

Charlemagne

Charlemagne essaya de restaurer les postes dans son empire. Il fit réparer les voies romaines et la plupart des grands chemins. Un de ses capitulaires obligeait les seigneurs prenant péage à « garantir la sûreté des routes depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant ».

Mécontent ou peu sûr des agents réguliers de son administration, ducs, comtes, etc., il leur substitua des envoyés « directs et immédiats » par l'institution des « Missi dominici ».

Ces commissaires, qui usèrent largement des relais de poste, étaient chargés de parcourir le royaume pour réformer les abus, suppléer à l'insuffisance des lois, présider les cours de justice, représenter le roi et lui rendre compte, à leur retour, de l'état de ses provinces.

Le délégué envoyé par Charlemagne dans le comté d'Exmes en 770, se nommait Magelland [1].

L'organisation postale de Charlemagne, qui pas plus que les précédentes n'intéressa les particuliers, ne semble pas lui avoir survécu longtemps.

1. *Histoire d'Argentan*, par J.-A. Germain.

A l'époque de la conquête de la Gaule par les Romains, la Normandie, qui s'appelait « Seconde-Lyonnaise », fut divisée en neuf régions sénatoriales, savoir :

Les Eburovices, cité principale, Evreux.
Les Lexoviens, — Lisieux.
Les Bajocasses, — Bayeux.
Les Viducasses, — Vieux.
Les Unelliens, — Coutances.
Les Abricantes, — Avranches.
Les Ossimiens ou Oximiens : Exmes (autre ville Argentan).
Les Aulerces-Diablintes : environs de Domfront.
Les Aulerces-Cénomans : environs d'Alençon.

Sous les Francs, la Seconde-Lyonnaise fit partie de la Neustrie.

Enfin, après la cession faite par Charles le Chauve à Rollon, chef des Normands, la Seconde-Lyonnaise s'appela la Normandie.

Cependant, on lit dans *Les postes françaises* d'Alexis Belloc :

Les postes carlovingiennes existaient encore sous Louis le Débonnaire qui, en 815, publia une ordonnance dans laquelle il est dit que la fourniture des chevaux et des vivres aux fonctionnaires royaux en mission est une charge générale imposée à tous les sujets.

Et dans les *Origines de la Normandie et du Duché d'Alençon*, par le Vicomte du Motey :

En 854, lors de l'enquête générale ordonnée par Charles le Chauve, les missi *chargés de l'inspection du comté d'Exmes étaient Hérard, évêque de Lisieux, Thierry, abbé et les comtes Herluin et Harduin.*

CHAPITRE IV

France Féodale

Le régime féodal ne fut pas propice à l'établissement de moyens de communication réguliers.

L'affaiblissement du pouvoir central, le morcellement du territoire, l'état permanent de guerre de seigneur à seigneur, rendaient difficile le maintien de stations de poste.

Aussi ne trouve-t-on dans l'histoire de ces temps malheureux aucune trace de service postal régulier.

En revanche, nos chroniques locales parlent souvent de messages échangés entre les belligérants qui guerroyaient dans notre région.

Nous prenons ces passages dans l'*Histoire d'Argentan* de J.-A. Germain :

A

Lutte de Guillaume le Conquérant contre Henri Ier (1057) :

Le butin des Normands fut immense. Le soir même de cette victoire, Guillaume en reçut la nouvelle ; il fit approcher ses troupes du camp ennemi. Par son ordre un messager se rendit pendant la nuit aux avant-postes du deuxième corps d'armée française.

B

Conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant (1065) :

Harold répondit que l'hommage qu'il avait rendu, en cédant à la violence, ne pouvait être obligatoire ; que sa royauté obtenue par le libre suffrage des seigneurs anglais était légitime et qu'il saurait se montrer digne de leur choix.

Après différents messages, Guillaume eut recours à la dernière raison des rois, il fit des préparatifs de guerre.

Une ordonnance de saint Louis, en date du 12 décembre 1254, nous apprend que sous le règne de ce roi, les dépêches de la cour étaient portées par des « chevaucheurs » qui avaient un droit de réquisition sur les chevaux des particuliers.

Il est probable qu'Argentan vit quelques-uns de ces chevaucheurs ; ce monarque passa, en effet, par cette localité en l'année 1255.

Les archives de l'hôpital d'Argentan contiennent quatre lettres reçues dans cette ville pendant le règne de saint Louis ; ces curieuses missives sont indiquées comme suit au répertoire :

Lettre du frère Gervais, abbé prémontré. Année 1226. Boîte no 2.

Lettre du pape Innocent IV. Année 1247. Boîte no 5.

Lettre du pape Innocent IV. Année 1249. Boîte no 6.

Lettre de l'archevêque de Compostelle, en date du 5 avril 1266. Boîte n° 4.

Elles furent sans doute acheminées par les ordres monastiques dont il est parlé plus loin.

Pour terminer ce chapitre, nous dirons quelques mots des chemins qui desservaient Argentan au temps de la féodalité.

D'après l'*Almanach argenténois* pour 1842 de L.-J. Chrétien :

Il y avait un chemin d'Exmes à Sées par les buttes de Bonnevent ; il était dans le plus mauvais état. Le chemin d'Argentan à Briouze était souvent submergé ; il traversait le marais Saint-Martin près d'Argentan, gagnait Beaulieu, Goulet, Sérans, etc. ; on l'a abandonné vers la fin du XIVe *siècle. Un chemin d'Argentan à Sées traversait l'Orne au gué d'Athis, cet endroit de la rivière était pavé. Le chemin n'est plus très large et on lui donne cependant encore le nom de Rié qui veut dire Royal. Il passe au pied des églises de Coulandon et de Saint-Martin-des-Champs. Plusieurs grands chemins ont changé de nom, de direction ; d'autres se sont formés à mesure que de nouvelles localités ont pris de l'accroissement.*

CHAPITRE V

Louis XI

Par un édit en date du 19 juin 1464 rendu à Luxies près de Doullens, Louis XI créa un service régulier de poste aux chevaux dont le but, purement politique, est indiqué dans l'article 1er de cet édit.

Voici les termes de cet article :

Le dit seigneur et roi ayant mis en délibération avec les seigneurs de son conseil, qu'il est moult nécessaire et important à ses affaires et à son estat de sçavoir diligemment nouvelles de tous costez, et y faire, quand bon luy semblera, sçavoir des siennes ; d'instituer et d'establir en toutes villes, bourgs bourgades et lieux que besoin sera jugé plus commode, un nombre de chevaux courants de traitte en traitte, par le moyen desquels ses commandements puissent être promptement exécutez, et qu'il puisse avoir nouvelles de ses voisins quand il voudra, veut et ordonne ce qui en suit.

L'institution de Louis XI présenta le caractère des postes antiques :

Sur les grands chemins furent établis des relais de quatre en quatre lieues ; ces relais durent avoir chacun quatre ou cinq chevaux propres à courir le galop.

Le personnel comprenait des maîtres coureurs, des chevaucheurs, appelés plus tard maîtres de poste, et des commis préposés à la surveillance du service. Le directeur général attaché à la personne du roi prit le titre de Grand Maître des coureurs de France.

Des agents de cette poste royale apparurent sans doute dans notre ville en l'année 1473. A cette époque, Louis XI, venant en personne prendre possession du duché d'Alençon, passa, en effet, par Argentan [1] et Carrouges. On montre encore la chambre qu'il occupa dans le château de cette dernière ville.

L'article 9 de l'édit de Luxies interdit aux maîtres coureurs :

...de bailler aucuns chevaux à qui que ce soit et de quelque qualité qu'il puisse estre sans le mandement du Roy et du dit Grand Maistre des coureurs de France, à peine de la vie. *D'autant que le dit seigneur ne veut et n'entend que la commo-*

1. Il était déjà venu, parait-il, à Argentan en 1470, cependant aucune indication ne se trouve dans les *Comptes* sur le passage de Louis XI à Argentan et à Alençon en 1470. (*Louis XI en Basse-Normandie*, P. Adigard Société Historique et Archéologique de l'Orne, année 1901.)

dité du dit establissement ne soit pour autre que son service, considéré les inconvéniens qui peuvent survenir à ses affaires, si les dits chevaux servent à toutes personnes indifféremment sans son sceau, ou du dit Grand Maistre des coureurs de France.

On voit que ce n'est pas dans l'édit de Luxies qu'il faut chercher l'acte de naissance de la Poste, si l'on entend par « Poste » le service qui a pour mission principale de transporter les correspondances du public.

Louis XI n'est donc pas le fondateur des postes françaises, ainsi que beaucoup l'ont prétendu, mais simplement le réorganisateur des postes royales.

S'il pensa au transport des lettres particulières par ses courriers, ce fut uniquement pour l'interdire ou y mettre des entraves.

L'*Almanach de l'Orne* pour l'année 1883 contient, pages 111 à 114, divers renseignements sur le transport des correspondances privées au xve siècle. Les paragraphes suivants sont extraits de cet almanach :

On pourrait croire que le piétonnage ou factage à pied a pris naissance en Normandie tant on trouve d'exemples d'anciens messages particuliers portés jadis chez nous par commissionnaires, et, chose étrange, qui fait honneur à la bonne réputation de courage et de fidélité de nos grand'mères, par des commissionnaires féminins :

— Le 3 mai 1437, Guillaume Plompton, vicomte de Falaise, envoye mandement au duc d'Yorck et une lettre close au bailli de Senonchois par une messagère nommée Marion la Seignonée.

— Le 3 novembre 1437, « Perrote Pomlappel, messagère à pié », demeurant à Vernon, donne quittance de 24 sols Parisis pour sa peine et salaire d'être allée de Vernon à Longny au Perche, où il y a 20 lieues de distance et plus, porter lettre close...

On transportait le numéraire par les chemins et, quelles que fussent la prudence et l'honnêteté des femmes normandes, nos

grands pères n'envoyaient pas leur argent sans une véritable escorte.

Lorsque le 31 septembre 1445, Jehan Vipar, receveur en la vicomté d'Auge, fut chargé de porter à Honfleur la somme de 600 livres « pour icelle somme porter sûrement, pour les périls et dangers qui sont sur les chemins de plusieurs larrons étant sur le plat pays, lui courant amener en sa compagnie le nombre de six archers, auquel voyage ont vaqué deux jours. » Et il en tira bon et dû certificat de Raymond Monfault, receveur général de Normandie.

Bien que le salaire des messagers fut peu élevé, le transport des correspondances était relativement onéreux à cette époque.

Nous citerons deux exemples, pris dans le même almanach:

— Le 8 juillet 1439, Breouze, poursuivant d'armes, qui avait voyagé jour et nuit de Rouen à Avranches pour porter des lettres closes de Talbot au comte de Somerset et autres, reçoit 8 l. 10 sols pour son salaire.

— Le 20 août 1448, Terrière, poursuivant d'armes, donne quittance devant Cobriant, tabellion du roi, à Caen, pour quittance du salaire de deux voyages, payés à raison de 9 sols par jour.

CHAPITRE VI

Messagers de l'Université et Messagers royaux

Louis XI, comme aucun de ses prédécesseurs, n'ayant pensé à créer un service postal accessible aux particuliers, ceux-ci, pour l'échange de leurs correspondances, étaient obligés d'avoir recours :

1°

Aux ordres monastiques, dont les établissements, dispersés dans toute la chrétienté, avaient des relations entre eux.

A cette époque, les principaux monastères de notre région étaient : Saint-Evroult, fondé par saint Evroult en 560. Communauté d'Almenèches, fondée également par saint Evroult. Silli, fondé par Drogon vers le milieu du XIIe *siècle. Les Jacobins d'Argentan, fondés en 1290 par Raoul Osber, bourgeois et marchand-tanneur de cette ville.*

Vinrent ensuite : Sainte-Claire, fondé vers 1517 par Marguerite de Lorraine. Les capucins d'Argentan, fondés, au commencement du XVIIe *siècle, par les capucins, la ville d'Argentan et les bourgeois de cette ville. Notre-Dame de la Place. fondé par Louise Rouxel de Médavi, abbesse d'Almenèches en 1623, etc* [1].

2°

Aux corps de métiers, aux artisans, que leur profession obligeait à se déplacer, ou encore à des exprès.

Argentan faisait alors un grand commerce de draps et de toiles.

Les tanneries y étaient également prospères.

A partir du XIVe *siècle cette localité compta un grand nombre de corporations. Chaque corporation ou confrérie avait son président qui portait tantôt le nom de roi, tantôt celui d'échevin, de syndic ou de procureur. Elle avait son saint, son patron, sa chapelle, quelquefois son chapelain et des messes spéciales fondées avec les deniers communs.*

Voici quelques confréries avec les dates les plus anciennes où leur existence a été constatée à Argentan :

1324 Frairie des marchands.

1487 Frairie de Saint-Yves pour les gens de justice.

1488 Confrérie des tailleurs.

1515 Confrérie des tanneurs [2].

1. D'après J.-L. Chrétien.
2. D'après Eugène Vimont.

Les exprès coûtaient cher. Qu'on en juge par ces deux exemples extraits des archives de l'Hôtel-Dieu d'Argentan :

1577. A Antoine Godéchal et Sonnard Binet pour avoir esté jusques à Bailleul porter des lettres à Me Mary Dornays pour savoir s'il viendrait porter le Corpus Domini en la procession dudit jour.............................. 2 s.

1596. A Jean Bence pour avoir esté à Thorigny pour porter lettres à M. François Gabriel............. 4 l. t.

Le lecteur se rendra mieux compte de la valeur de ces sommes lorsqu'il saura que d'après les mêmes archives une paire de souliers coûtait 3 s. à cette époque.

3°

Enfin à l'Université.

Au XIIIe siècle, l'Université de Paris était florissante. Des milliers d'étudiants, qui accouraient de tous les points de la France et de l'étranger, se trouvaient éloignés de leurs parents, bien que ceux-ci dussent subvenir à leur entretien.

L'Université comprit la nécessité d'assurer des relations fréquentes entre les étudiants et leurs familles ; elle y pourvut par la création des grands et des petits messagers.

Les grands messagers, sédentaires à Paris, recevaient en dépôt les correspondances que les petits messagers recueillaient dans leurs tournées, les vêtements et l'argent destinés aux élèves ; au besoin ils faisaient des avances.

Les petits messagers, d'abord à pied, puis à cheval, à âne, en voiture, en bateau, profitant et usant de tous les moyens de transport, se chargeaient des correspondances et des commissions des étudiants pour leurs parents et inversement. Ils en vinrent même à transporter les voyageurs et les marchandises.

Cette institution privée se développa sous la protection des rois de France qui lui accordèrent des immunités importantes.

Les Universités provinciales, comme celle de Paris, organisèrent des services de transport.

Il n'est donc pas sans intérêt de rappeler que l'Université

de Caen fut installée le 18 octobre 1439 et que Grégoire Langlois, évêque du Mans, fonda, à la fin du XIVe siècle, en faveur des étudiants du diocèse de Sées et de ceux de l'archidiaconé du Passais, deux collèges, l'un dans la ville d'Angers qui possédait déjà une Université, l'autre à Paris, rue de la Harpe, connu sous le nom de collège de Sées [1].

Au XVIe siècle, l'organisation privée des messagers de l'Université de Paris se trouva en concurrence avec une institution similaire, les messageries royales.

Malgré cette concurrence son privilège subsista jusqu'en 1720 ; à cette époque, il fut définitivement supprimé.

L'origine des messagers royaux est incertaine. On parle d'eux dans un édit datant d'octobre 1525.

Ils avaient dans leurs attributions le transport des pièces de procédure échangées entre les tribunaux inférieurs et les cours souveraines ou parlements.

Il y avait un ou deux services de messagers par bailliage [2], élection [3], ou sénéchaussée, suivant l'importance de ces juridictions. Les messagers royaux étaient assermentés, ils étaient propriétaires de leurs offices et versaient un cautionnement de cinq cents livres.

Plus tard, ils se chargèrent aussi *des correspondances particulières*, des voyageurs, des marchandises et des valeurs. Les offices des messagers royaux furent supprimés en 1674.

La pièce dont nous donnons ci-dessous l'analyse et que M. de Brébisson signale dans son ouvrage *Les Rabodanges* paraît concerner le service d'un messager royal :

1. Parmi les gradués de l'Université de Caen, nous relevons pour Argentan :

Année 1460. — J. Le Fevre, messager en la vicomté.

(*Les Recteurs et les Etudiants ornais en l'Université de Caen*, par Louis Duval.)

2. En 1373, Argentan fut rattaché au bailliage d'Alençon et ses baillis cessèrent d'exister.

A Alençon, les lieutenants-généraux du bailly pouvaient infliger le bannissement, voire la peine de mort ; cependant, en règle générale, ils ne devaient faire exécuter leurs sentences de mort que lorsqu'elles avaient été confirmées par le *Parlement de Rouen*.

3. L'élection d'Argentan fut créée en 1572 avec 225 paroisses. Puis on trouva qu'il fallait augmenter le siège de Sées et l'on réduisit Argentan à 171 paroisses.

Les appels ressortissaient de la Cour des aides de Normandie.

1565, 9 juin, Alençon. Mandement de Loys de Rabodanges, chevalier de l'ordre du Roi, bailli d'Alençon et commissaire en cette partie, au premier sergent sur ce requis et au receveur des tailles de la Chatellenie d'Alençon leur prescrivant de payer sur les dites tailles à Guillaume Le Roy messager, demeurant à Sées, la somme de 64 sous, 6 deniers tournois à lui taxée pour avoir porté « lettres missives aux officiers du Roy à Argentan et à Domfront pour faire venir et comparoir en cette ville d'Alençon les déléguez des dits lieux pour suyvant l'édict dudit seigneur faire élection d'un esleu... »

Au XVI[e] siècle, il existait donc en France trois embryons de service postal : La Poste royale, les messagers royaux et les messagers de l'Université.

Nous empruntons à l'*Almanach de l'Orne* (année 1883) ce passage écrit par Monteil sur les messagers du XVI[e] siècle :

« *Dans notre état, dit le messager, les animaux ne souffrent guère moins que les hommes. Aussi, dernièrement, en montant une longue côte, je ne pus m'empêcher de dire à mon cheval comme s'il pouvait m'entendre : Oui, en vérité, je plains ton sort ; si tu étais cheval de chanoine, tu serais gras à lard ; si tu étais cheval de laboureur, tu travaillerais pour faire venir ton avoine et le foin que tu porterais remplirait ta grange ; si tu étais cheval de meunier, de temps en temps tu mangerais quelque poignée de son et de farine ; si tu étais cheval de marchand, tu te reposerais la nuit et tu serais bien nourri le jour. Ne serais-tu même que cheval de trompette, tu aurais de la musique. Mais non, tu es cheval de messager. Il n'y a rien de plus malheureux que toi, si ce n'est le maître que tu portes.* »

CHAPITRE VII

De Louis XI à Richelieu

Entre Louis XI et Richelieu, l'histoire des Postes françaises ne contient que deux faits importants : la création du service des messageries par Henri III et l'organisation de la Poste aux chevaux par Henri IV.

On a vu plus haut que les messagers royaux avaient dans leurs attributions le transport des pièces de procédure. Henri III donna plus d'importance à leur service en mettant les messageries royales à la disposition du public.

La taxe des lettres missives, dans le ressort de chaque parlement, fut fixée de la manière suivante :

10 deniers tournois par chaque lettre y compris le port de la réponse.

15 deniers tournois pour un paquet de trois ou quatre lettres missives.

20 deniers tournois pour les paquets de lettres pesant une once ou plus.

L'organisation de la Poste aux chevaux par Henri IV eut lieu peu de temps après. Cette création avait pour but de remédier à la pénurie des chevaux, résultat de quarante années de guerres civiles. Les chevaux de relais étaient employés par les particuliers moyennant 20 à 25 sols par jour. On pouvait les utiliser pour labourer, pour voyager, pour effectuer des transports.

En 1602, le service des relais fut incorporé au service postal [1].

A partir de cette époque, l'histoire de la Poste aux lettres est intimement liée à celle de la Poste aux chevaux.

1. Un règlement du 11 mai 1604 ordonna aux messagers d'avoir un bureau pour recevoir les lettres et paquets qu'ils transportaient et détermina les heures de leur départ et de leur arrivée. (Périaux : *Histoire de Rouen.*)

Cette organisation mixte fonctionna péniblement jusqu'à Richelieu.

Avant de passer en revue les principales améliorations qu'elle dut à ce ministre, nous mettrons sous les yeux du lecteur quelques documents se rapportant à l'histoire de la Poste à Argentan pendant les XVe et XVIe siècles.

On lit :

Dans l'*Histoire d'Argentan* de Jean-Alexandre Germain :

En 1568, le château de Chamboy se trouve aux mains des religionnaires. Catherine de Médicis veut leur opposer Gaspard de Saulx-Tavanne ; elle lui enjoint de se rendre à Caen ; il y arrive tout d'une traite et trouve son fils qui partait avec Michel de Montreuil pour la Vicomté d'Argentan.

Les deux Tavanne viennent en cette ville à la tête de quinze cents hommes et avec quelques pièces d'artillerie. De là, ils se dirigent sur Chamboy, brûlent cette petite localité, pendent une vingtaine d'habitants qui refusent d'abjurer, puis investissant rigoureusement la forteresse, ils la canonnent avec vigueur, mais elle tient bon. Des courriers *leur arrivant sur ces entrefaites, les Tavanne lèvent le siège et se dirigent à travers la forêt vers Argentan.*

Plus loin, dans le même ouvrage, au chapitre de la Saint-Barthélémy (1572) :

Le carnage dura sept jours dans Paris et deux mois dans les provinces. On avait envoyé des courriers *aux commandants et gouverneurs des villes et duchés pour ordonner le massacre. Dans plusieurs endroits ces ordres sanguinaires furent exécutés mais beaucoup de gouverneurs refusèrent de les mettre à exécution.*

François de France, duc d'Alençon, prévint et arrêta l'hécatombe dans son duché. Jacques de Rouxel de Médavi, qui venait d'obtenir de ce duc le gouvernement de la ville et château d'Argentan avec la capitainerie de cette place et celle d'Exmes, refusa aussi de faire exécuter les ordres de la Cour.

Dans le *Vieil Argentan* de M. Eugène Vimont :

...De la Porte Saint-Thomas [1] *partaient au* XVe *siècle des chemins allant à Trun, à Crennes, à Exmes et aux ponts de Fligny.*

...Le chemin de Cayenne est le vieux chemin d'Argentan à Paris. Cette route commençait à la Porte aux Telliers [2] *mais elle fut coupée en 1620 lorsque les habitants de notre ville donnèrent deux acres de terre aux Capucins pour l'emplacement de leur couvent.*

...Au delà de la Porte Millet [3] *était la rue du Désert, laquelle se prolongeait par les chemins de Cuigny, de Sainte-Anne et de Falaise.*

...La rue de la Chaussée partait de la porte de ce nom [4] *et finissait sur le petit pont de l'Orne. Cette rue était pavée dès le moyen âge d'où sa désignation ancienne de chaussée ; elle paraît même avoir été une voie romaine. Ses prolongements rue Saint-Jacques et les commencements des routes de Sées et d'Ecouché étaient également pavés.*

L'importance du trafic postal étant forcément proportionnée au développement de l'instruction, les renseignements qui suivent, extraits du même ouvrage, ne seront pas sans intérêt :

A quelle époque remonte l'existence indéniable d'écoles à Argentan ?

Nous voyons par les registres de l'Hôtel-Dieu que l'administrateur de cet établissement payait, en 1405, pour « l'escollage » des enfants trouvés [5] *la somme de vingt-deux sous et demi au « Maistre de l'école d'Argenthen ».*

1. Faubourg des Trois-Croix.
2. Près du collège .
3. Rue Saint-Martin, entre les rues Magny et du Marais.
4. Vers l'extrémité de la rue du Pont-du-jour.
5. Du XIIe au XVIIIe siècle exista à Argentan, sur le petit pont de l'Orne, une chapelle appelée chapelle de Saint-Jean sur le Pont-ès-jetés ; les enfants abandonnés par leurs parents étaient déposés par ceux-ci soit à la porte soit à l'intérieur de ce sanctuaire. L'hospice les y recueillait et les élevait gratuitement.

Un demi-siècle plus tard, c'étaient des clercs qui enseignaient sous la direction du Maistre Jehan Vallet. En 1460 Guillaume Hauton, curé, enseignait également aux enfants de la Ville.

L'état de l'enseignement, à Argentan, demeura stationnaire jusqu'en 1553. On apprenait aux jeunes gens la lecture, l'écriture, quelques éléments de calcul et un peu de latin.

En 1565, les officiers et bourgeois de la ville nommèrent trois prêtres auxquels fut accordé un traitement annuel de soixante livres en qualité de « Régens des écolles d'Argenthen ». Ce traitement, qui annonce une organisation sérieuse, et le logement furent fournis par l'Hôtel-Dieu. Outre ces « régens » ou « recteurs » il y avait plusieurs autres « maistres escripvains ». A côté de cet enseignement officiel il y avait l'enseignement libre. C'est ainsi qu'en 1577 nous voyons le nom de Maistre Vallentin Eneiret « maistre d'escolle, d'escriture et de comtre ».

C'est, sans contredit, Gilles Potier qui fut le fondateur du premier collège d'Argentan.

Ce premier collège disparut-il à la fin de 1591 ? Cela est fort probable car, à partir de cette année-là, nous ne voyons plus figurer au budget de l'hospice aucune dépense pour l'enseignement. Quoi qu'il en soit, à cette époque, beaucoup de gens savaient écrire leur nom. Nous avons relevé pour 1563 40 % de signatures sur les vieux registres du tabellionnage d'Argentan. En 1596 le nombre des personnes sachant signer était de 52 %.

Enfin voici le texte d'une lettre intéressante que Marguerite de Lorraine écrivit en 1516 aux habitants d'Argentan pour leur annoncer la visite prochaine du roi François Ier. L'original fait partie du chartrier d'Argentan ; il constitue le numéro 1 de la 2e liasse de la 1re boîte.

La duchesse d'Alençon aux habitants de sa ville d'Argenthen.

Chers et bien amés, l'autre jour à notre départir d'avecques le Roy, il luy plut nous déclairer entre autres choses comme son intention estait de venir tantost à Argenthen allant par son duché de Normandye ; et pour ce qu'il est question qu'il y soit honorablement receu et traité, nous envoyons par delà le Vicomte

dudit Argenthen ce porteur pour vous adviser de ce que y aurez à faire et l'en voulloir entièrement croire, et faire ce qu'il vous dira de notre part ; car nous espérons que la venue du Roy pourra estre cause de l'utilité et profit de la Ville, et en ce n'ait faulte, chers et bien amés ; notre Seigneur soit votre garde.

A Mortagne ce 24 jour de may. Signé : Marguerite.

Contresigné : Serre.

Cette lettre écrite sur une feuille de papier fort commun était cachetée et portait cette suscription :

A nos chers et bien amés manants et habitants d'Argenthen.

CHAPITRE VIII

Richelieu

Sous Richelieu, le service des postes s'améliora considérablement :

A partir de l'année 1622 les courriers partent à jour fixe.

En 1627, sont créés les services des articles d'argent et des valeurs cotées.

En 1629, obligation pour les fonctionnaires d'expédier leurs correspondances officielles par la Poste et non par des courriers extraordinaires. Privilège de la franchise limité aux correspondances adressées au Roi, au garde des sceaux et au surintendant des finances.

En 1630, les courriers sont tenus de partir de Paris deux fois par semaine sur chaque route de poste. Leur marche est réglée ; ils doivent fournir une poste par heure en été et une poste par heure et demie en hiver [1].

1. Poste : Mesure de chemin, ordinairement de deux lieues.

Tel est le résumé des principales améliorations réalisées par ce ministre.

Aussi peut-on dire, avec M. Ernest Delamont [1], que Richelieu fut le véritable fondateur de la Poste aux lettres en France.

Sous son administration les bourgeois d'Argentan adressèrent au roi Louis XIII une lettre pressante par laquelle ils sollicitaient la suppression du donjon de leur ville. La réponse fut favorable ; Charles de Valois, envoyé pour ce motif à Argentan, fit, sans retard, effectuer les travaux [2].

CHAPITRE IX

De Richelieu à la Révolution

Les postes firent de nouveaux et importants progrès pendant la première partie du siècle de Louis XIV grâce au génie administratif de Louvois.

La réforme la plus importante accomplie par ce ministre fut, en 1672, la mise en ferme du service [3].

La Poste devint dès lors une source de revenus pour l'Etat.

L'extrait suivant des registres de la cour des aides de Normandie nous fait connaître le nom des localités de cette province et des provinces voisines qui étaient alors pourvues de relais de poste.

Estat des Postes de Rouen à Saint-Malo et Rennes pour mettre à la cour des aydes de Normandie en suite de l'arrest du conseil d'Estat du 12 mai 1637 :

1. *Notice historique sur la Poste aux lettres*, Bordeaux, 1871.
2. *Histoire d'Argentan* de J.-A. Germain.
3. Exploitation confiée à un particulier pour un certain temps et moyennant un certain prix.

Rouen	*La Pomme d'Or*
Grand Couronne	*Pont Levesque*
Baugonet	*La Mare aux Pois*
Bretot	*Dive ou Cabour*
Ponteaudemer	*Sallenelle*
Caen	*Mortaing*
Sainct-Eaux	*Fontenay*
Sainct-Clair	*Sainct-Hilaire*
Condé	*Landelle*
Tinchebray	*Sainct-Jamme*
Fresne	*Pontorson*

Fait et arresté par nous soussignés grand maistre des courriers et surintendant général des postes, relais et chevaux de louage de France, ce 20 de septembre 1637.

Signé : de Nouveau ; signé : Bécu.

Estat des postes et relais establis pour le service du Roy et commodité publique, sur la route de Rouen à Alençon jusques à Falaize, pour mettre au greffe de la cour des aydes de Normandie, suivant l'arrest du conseil du 12 mai 1637.

Rouen	*Sées*
Bourgthéroulde	*Allençon*
Bernay	Argentan
Les Orgerons	*Falaize*
Noyer-Ménard	

Fait, etc...
le 1er janvier 1650.

Signé : de Nouveau.
Signé : Bécu.

Estat des postes et relais establis pour le service du Roy et commodité publique depuis Paris jusques au Mans, pour être mis au greffe de la cour des aydes de Paris et Normandie, dépendant du ressort de chacune d'icelles, suivant l'arrest du 12 may 1637.

Paris	*Verneuil*
Villepreux	*Sainct-Maurice*
Neaufle	*Tourouvre*
La Queue	*Mortagne*
Oudan	*Bellesme*
Marolles	*Igé*
Dreux	*Sainct-Cosme*
Nonancourt	*Bonnestable*
Tillières	*Le Mans*

Fait par nous, etc... *Signé* : *de Nouveau.*
Ce 1er janvier 1650. *Signé* : *Bécu.*

(*Collationné aux originaux par moy, conseiller, secrétaire du Roy, Maison, couronne de France et des Finances* [1].)

Les historiens sont unanimes à déclarer que les routes étaient, à cette époque, dans un état déplorable. D'après l'un de nos romanciers les plus populaires, M. Elie Berthet, celles de notre région ne faisaient pas exception à la règle ; on lit, en effet, dans son *Cadet de Normandie* :

...Rien ne ressemblait moins à nos routes royales que les chemins qui étaient alors décorés de ce nom. Livrés à l'insouciance des habitants des pays qu'ils traversaient et aux dégradations égoïstes des voyageurs ils n'étaient souvent ni plus larges ni plus commodes que certains chemins de petite vicinalité qui, de nos jours, sont abandonnés à l'avare parcimonie des conseils municipaux. La plupart n'étaient point pavés, et les ornières et la boue les rendaient presque impraticables dans la mauvaise saison ; les rivières se passaient à gué d'ordinaire malgré les inondations ; on traversait les fleuves dans des bacs qui ne présentaient pas toujours la sécurité convenable ; enfin, les auberges étaient rares et mauvaises, et les grappes de pendus rencontrées à chaque pas sur le bord de la route étaient d'énergiques avertissements des attaques auxquelles

1. Le 13 juin 1651, le Parlement rendit un arrêté contenant l'historique des postes et messageries depuis leur établissement en 1576. (Périaux : *Histoire de Rouen.*)

on devait s'attendre d'un moment à l'autre. On comprend, d'après ce rapide aperçu, qu'il n'y avait réellement ni faiblesse ni poltronnerie à nos pères de mettre ordre à leurs affaires avant d'entreprendre une excursion de cent lieues à travers tant de hasards et de dangers.

Si l'on compare le passage suivant à celui que nous venons de reproduire, on voit que la région d'Argentan était plutôt privilégiée :

Dans l'élection d'Argentan, partie des grands chemins y sont assès beaux, le fonds estant sablonneux et ne se gastant pas aisément par les pluyes ; partie très mauvaise, estant dans un fond gras. Les ponts y sont assez bien entretenus ; ceux d'Argentan et Fligny (sur l'Ure, route d'Argentan à Almé-nèches), Jort, Trun, Vimoutiers, Chamboy, Ommoy, Mar-mouillé, Ecouché, Méheudin, Trèzesaint (Le Pont-Blutel, canton d'Ecouché), Vieuxpont, Godisson et Cuigny sont bastis de pierre, à l'exception d'un à Trun, au passage nommé le Pont-Charlo, de celuy de Ommoy et de celuy de Vieuxpont qui sont de bois. (Etat de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV, par M. Louis Duval, page 142.)

Les relais n'étaient guère plus confortables que les routes ; nous prenons ce paragraphe dans l'ouvrage de M. Elie Berthet :

...Cette maison de poste, bâtie sur le bord de la route de Normandie, était une affreuse bicoque qui semblait consister seulement en une vaste écurie, tant la partie du bâtiment réservée aux créatures humaines était mesquine et misérable. Une forte odeur de foin et d'autres émanations aussi caracté-ristiques faisaient reconnaître sa présence à plus de cinquante pas à la ronde et pour comprendre sa destination il n'était pas nécessaire de voir une vieille enseigne suspendue au-dessus de la porte principale et sur laquelle, à côté de l'écusson aux armes de France, on lisait cette inscription à demi effacée :

« *Maistre tenant les chevaux courans pour le service du Roi* [1]. »

Vers 1650, des bureaux de départ des postes étaient établis à Paris sur quatre points. L'un de ces bureaux était placé devant le grand portail de Saint-Eustache.

Partaient de là :

Deux fois par semaine les ordinaires pour Bernay, Sées, *Argentan*, etc. ; deux fois par semaine les ordinaires pour Nantes, Rennes, etc. ; tous les jours les ordinaires pour Rouen.

Les archives municipales d'Alençon nous apprennent qu'en 1672 les taxes pour port de lettres étaient encore au profit des maîtres de poste. Le 14 novembre 1672, en effet, une action judiciaire fut intentée contre le maître de poste d'Alençon accusé de s'attribuer des droits plus élevés que par le passé.

Vers cette époque fonctionnaient déjà quelques bureaux de poste complètement organisés, avec un chef (le maître des courriers), avec des commis chargés de la perception des taxes, de la réception et de l'expédition des correspondances ; enfin avec des tarifs et des services de transport réguliers.

Mais ces bureaux n'existaient que dans les villes importantes ; dans les autres localités, *Argentan*, par exemple, le service était assuré (?) d'une façon plus modeste, soit par le messager lui-même, soit par un commerçant de l'endroit.

Par la déclaration royale du 11 avril 1676, le tarif des lettres simples, fut ainsi fixé :

Etendue des zones	*Taxes*
Moins de 25 lieues	*2 sous*
25 à 60 lieues	*3 sous*
60 à 80 lieues	*4 sous*
Au-delà	*5 sous*

1. L'intrigue du *Cadet de Normandie* se déroule en 1651.

Les recettes n'étaient plus au profit des maîtres de poste, elles étaient dues au fermier général.

Un autre tarif plus détaillé fut publié en 1703 ; nous en extrayons le passage suivant :

De Paris à Alençon, Haute et Basse-Bretagne, Argentan, *Belesme, Dompfront, Falaise, Sées et Verneuil : 4 sols par lettre simple, 5 sols pour la lettre simple avec enveloppe, 7 sols pour la lettre double, et 16 sols pour l'once des paquets.*

La taxe des correspondances était perçue en numéraire ; elle pouvait être payée, sans augmentation, soit par le destinataire, soit par l'expéditeur.

La liste générale des postes de France dressée, en 1718, par ordre de Monseigneur Colbert, grand maître et surintendant général des Courriers, Postes et Relais de France, indique les principales routes et les différents relais de poste où se trouvaient les courriers ; on y lit :

De Sées à Argentan	2 postes ½
D'Argentan à Falaise	2 p. ½ [1]

Les mêmes indications se retrouvent dans un ouvrage similaire dressé en 1737 par ordre de Monseigneur le cardinal Fleury.

D'après l'*Almanach royal* pour l'année 1723, les ordinaires de Normandie et de Bretagne arrivaient trois fois par semaine à Paris : les dimanche, mardi et vendredi.

Sous Louis XV les courriers étaient l'objet de fréquents attentats de la part des malfaiteurs ; aussi trouve-t-on dans les guides du temps l'indication précise des passages dangereux où « les voyageurs et les courriers doivent se tenir sur

1. Dans *La vie et les opinions de Tristram Schandy* (1759) : « Fussiez-vous dans la disposition la plus heureuse pour dormir ; fussiez-vous assuré de pouvoir dormir l'espace de vingt lieues sans ouvrir l'œil une seule fois, l'obligation de payer qui revient à chaque poste et la nécessité de fouiller dans votre poche, pour en tirer, sou par sou, 3 livres 15 sous, sans compter les guides, s'opposent tellement à l'envie que vous en auriez que, quand il irait du salut de votre âme, il vous est impossible de dormir plus de deux lieues de suite ou de trois, au plus, en supposant qu'il y ait poste et demie. »

leurs gardes. » De ce nombre étaient, dans notre région, l'entrée de la forêt de Perseigne et les bois de Tillières.

Si les chemins n'étaient pas plus sûrs à cette époque qu'en 1650 ils n'étaient pas non plus mieux entretenus. Nous lisons, en effet, dans un curieux rapport relatif à une affaire de faux en écritures (rapport dont l'original, daté de 1763, nous a été communiqué par M. Xavier Rousseau) :

Nous soussigné Nicollas Paisant, maistre écrivain juré et arithméticien des collèges des lois et des arts en la très célèbre université de Caen, et aussi expert vérifficateur en art d'écriture, comptes et calculs contestés en justice ; y demeurant paroisse et place Saint Sauveur du dit Caen... Me suis transporté à cheval de la dite ville de Caen au dit lieu et ville d'Argentan, distantes l'une de l'autre de douze lieues, le six du présent mois, ayant abandonné toutes mes affaires personnelles et particulières et avons comparu le lundy sept du présent mois, comme dit est, sur les dix heures du matin, avec bien de la peine à cause des mauvais chemins, au bailliage du dit lieu d'Argentan où j'ay presté le serment accoutumé et requis.

Le « Nouveau Guide des Chemins de France, contenant toutes ses routes, tant générales que particulières » (Paris, Vincent, 1766) nous apprend que l'on comptait :

D'Alençon à Falaise : 14 lieues par la Trigalle, Mont-Merré, Argentan, Occaignes, Maisons-Rouges.

D'Alençon à Argentan : 12 lieues par Sées et Mortrée.

D'Argentan à Rouen : 24 lieues par Trun et Vimoutiers.

D'Argentan à Saint-Hilaire-de-Briouze : 8 lieues par Ecouché, Sevrai, Tressaint, Les Authieux-du-Puits, Les Yveteaux.

D'Argentan au Meillerault : 5 lieues par le Bourg-St-Léonard, Le Haras du Roi et Nonant.

La troisième édition de cet ouvrage, parue en 1768, contient une notice sur les villes principales ; on y lit :

Argentan : Son commerce, ses fabriques de dentelles, fertilité de ses environs, bien bâtie, Bureau de Poste.

Carrouges[1] : *Bureau de Poste à Argentan*
Sées : Bureau de Poste à Argentan.
Vimoutiers : Prieuré d'Abbaye de filles, marchés, Bureau de Poste.

Grimm, qui voyagea en Normandie vers 1773, nous a laissé cette description de la voiture de poste employée à cette époque :

Le moyen le plus économique de voyager en France est le coche ordinaire. Bien que ce coche soit pourvu d'une caisse suspendue à des chaînes comme d'autres véhicules, qu'il soit rembourré à l'intérieur et réellement bien meilleur que la voiture de poste allemande, il n'en est pas moins un misérable moyen de transport. Il est de forme ovale, surmonté par devant et par derrière d'un grand réceptacle en osier tressé, de manière qu'on ne peut apercevoir la caisse que par les côtés. Tout cela n'aurait pas cependant grande importance pour le voyageur ; mais comme le coche est bon marché, toute espèce de gens s'y rassemblent. L'on s'y rencontre avec des individus dont, ailleurs, on ne supporterait pas la compagnie pendant un quart d'heure seulement, à plus forte raison pendant des journées entières. Gens de bon ton, mendiants, moines, artistes, femmes de chambre, domestiques, tout prend place dans cette arche de Noé. Comme celle-ci peut contenir huit à dix personnes, assises dans

1. Les fonctions de receveur des postes ne furent pas toujours, comme elles le sont aujourd'hui, incompatibles avec d'autres situations ; l'histoire du bureau de Carrouges (créé vers 1770)) en est une preuve ; elle nous apprend aussi qu'à une certaine époque la veuve d'un receveur pouvait être nommée en remplacement de son mari.

Le 12 mars 1772, en effet, un placet fut présenté par M. Henri Vassal receveur de la poste aux lettres du bourg de Carrouges. Il était père de treize enfants. Mais l'intendant d'Alençon, Jullien, fit observer que Vassal avait un revenu de 152 livres, qu'il tenait la plus forte boutique du bourg en mercerie et étoffes et qu'il faisait, en outre, le commerce de vins.

La mort ravit de bonne heure à cette famille le chef qui lui était si nécessaire.

Heureusement, en vertu d'un usage établi en faveur des employés de la partie, sa veuve obtint la gérance du service.

En 1789, en effet, nous trouvons Mme veuve Vassal, directrice de la poste à Carrouges.

De plus, ses enfants se succédèrent dans cet emploi jusqu'en 1872.

une ellipse et qu'en raison de la quantité des bagages elle est très lourde, il faut souvent l'atteler de huit chevaux, qui ne peuvent néanmoins faire plus de six lieues par jour.

Sous Louis XVI et sur la proposition de Turgot, toutes les entreprises de messageries furent séparées de la ferme des postes et réunies au domaine royal. On substitua alors aux voitures publiques en usage des diligences légères, commodes, bien suspendues, à huit places. Chaque diligence était accompagnée d'un « Commis-conducteur » porteur d'une feuille de route destinée à être visée par chaque maître de poste qui devait y inscrire les heures d'arrivée et de départ à chaque station afin de s'assurer si les diligences marchaient à l'allure réglementaire.

En 1785, le service de la poste aux chevaux, relais et messageries fut placé sous l'autorité d'un directeur général, la régie de la poste aux lettres et des courriers sous celle d'un intendant général ; puis deux ans plus tard les deux services furent de nouveau réunis.

A cette époque l'administrateur des postes de Normandie était M. Grimot de la Reynière et le bureau des carosses, diligences et messageries royales pour Dreux, Verneuil, Mortagne, Alençon, Sées, Falaise, *Argentan*, Rennes, Nantes, Saint-Malo et la Basse-Bretagne se trouvait à Paris, rue Pavé Saint-André, vis-à-vis de la rue de Savoye, à l'ancien hôtel Saint-François [1].

Nous avons trouvé dans les archives de la préfecture de l'Orne plusieurs documents anciens concernant la Poste d'Argentan pendant les années comprises entre Richelieu et la Révolution ; ces documents n'offrent que peu d'intérêt, aussi nous n'en donnerons qu'une brève analyse :

1748

Arrêt cassant des ordonnances de l'Intendant d'Alençon qui portaient exemption en faveur de Jeanne-Marie Guérard, maîtresse de Poste à Argentan, du payement de la seconde

1. *Les rues et environs de Paris*, par Jaillot, ouvrage édité chez Langlois, à Paris, en 1785.

moitié de l'octroi pour les vins et boissons qu'elle débitait ou consommait dans son auberge.

1750-1751

Lettres de l'Intendant d'Alençon relatives à une contestation entre la maîtresse de la Poste d'Argentan et le maître de la Poste de Falaise.

1752

Plaintes des entrepreneurs des malles au sujet du mauvais état des chemins entre Domfront et Pré-en-Pail et entre le Merlerault et Argentan.

1755

Réclamation du maître de poste d'Argentan au sujet de la suppression, pendant six mois de l'année, du troisième cheval qu'il était autorisé à atteler sur les chaises à une personne.

1756

Plaintes du maître de poste d'Argentan contre trois courriers qui ont gardé les chevaux qui leur avaient été donnés et maltraité grièvement le postillon.

1757

Pièces relatives à une contravention au règlement de police des postes commise au préjudice du maître de poste d'Argentan et à la condamnation des coupables à deux cents livres d'indemnité envers lui.

1768-1769

Correspondances relatives à une indemnité réclamée par le maître de poste d'Argentan au sujet de l'inondation de ses prairies.

1777

Réclamation des laboureurs de la plaine d'Argentan tendant à obtenir le paiement de la course d'Argentan à Falaise de six chevaux qu'ils ont fournis pour le passage et le service du comte d'Artois.

Nous ajouterons, pour terminer ce chapitre, que d'après les archives de l'Hôtel-Dieu d'Argentan :

Le sieur Cuvigny, marchand épicier dans cette ville, était, en 1769, Messager de l'Université de Paris.

Cette indication permet de supposer que les Messagers de l'Université subsistèrent un certain temps après la suppression de leur privilège, qui, comme on l'a vu plus haut, disparut en 1720.

D'après les mêmes archives, le « contrôleur des routes » était, en 1749, pour notre région, M. Provost de la Perrelle.

CHAPITRE X

La Poste à Argentan vers 1789

L'Assemblée constituante ayant mis tous les impôts en régie, le bail de la ferme des Postes ne se trouva pas renouvelé. Ce service fut alors exploité en régie pendant plusieurs années ; puis on en revint au système de la ferme qu'on crut devoir abandonner de nouveau. Enfin, en 1817, on décida l'exploitation en régie simple telle qu'elle existe encore aujourd'hui.

On lit dans l' « Almanach civil et ecclésiastique du diocèse de Sées pour 1789 » :

Argentan : Madame veuve Fessard, directrice du bureau des Postes aux lettres.

Départ du courrier pour Paris et villes en deçà et au-delà, les dimanche, mercredi et vendredi, à 8 heures du soir.

Arrivée des courriers de Paris, d'Alençon et de la Bretagne, les dimanche, mardi et jeudi, à 7 heures du soir. La distribution des lettres le matin à 7 heures.

Diligences et Messageries : M. Matrot, directeur [1].

Le « Carabas » de Caen arrive ici le mardi à 10 heures du matin et repart à midi pour Sées et Alençon, d'où il revient le vendredi à 10 heures, et repart à midi pour Falaise.

Exmes : Cosnard, directeur du bureau de la Poste.

Les lettres arrivent les dimanche et jeudi, à 9 heures du matin et partent à 2 heures de l'après-midi.

Voitures publiques : Le sieur Le Ménager, directeur des carrosses et routes.

Messageries pour Paris et routes : Le sieur Baroux, entrepreneur.

Le Merlerault : Le sieur de Rochebrune [2], *directeur de la Poste.*

Trun : Poste aux lettres, Mademoiselle Le Tourneur, directrice.

La Poste arrive à Trun par Argentan les lundi et vendredi soir.

Les lettres repartent de Trun les dimanche et jeudi soir pour Argentan.

A propos du « Carabas » de Caen, cité plus haut, M. Louis Duval reproduit dans son ouvrage « La Poste à Alençon », cette amusante description de Mercier :

Qui ne connaît le majestueux Carabas, attelé de huit chevaux, lesquels font quatre petites lieues en six heures et demie

1. M. Matrot fit partie de la Municipalité d'Argentan. Le 9 janvier 1795, ses fonctions de directeur des messageries furent jugées incompatibles avec ses fonctions municipales et il dut abandonner ces dernières.

2. Comme tous les fonctionnaires, sous l'ancien régime, les directeurs et les employés des Postes étaient considérés comme ayant droit à certains privilèges en raison de l'insuffisance de leur traitement. Le sieur de Rochebrune et plusieurs de ses collègues s'appuyèrent sur cette règle pour demander exonération de taille.

de temps ! Il renferme dans une espèce de grande cage d'osier vingt personnes qui sont une heure à se chamailler avant de pouvoir prendre une attitude, tant elles sont pressées ; et quand la machine part, voilà que toutes les têtes s'entrechoquent. On tombe dans la barbe d'un capucin ou sur les tettons d'une nourrice.

Nous lisons encore dans l'étude de M. Louis Duval :

Dès 1791, le peuple appliquant dans toute sa rigueur le principe de la démocratie absolue, comme à Athènes, prétendait nommer et révoquer à son gré les directeurs et les fonctionnaires des administrations, ainsi que les ministres du culte. C'est ce qu'on voit par les procès-verbaux des assemblées électorales des districts dont il paraît utile de donner ici un extrait :

District d'Argentan, *séance du 23 novembre. Nomination de trois directeurs de la Poste aux lettres, à savoir, d'Argentan, de Vimoutiers et de Nonant. Millet, directeur à* Argentan, *ayant réuni 97 voix sur 101 est proclamé. Maurace, directeur de la Poste à Vimoutiers, est nommé à l'unanimité et proclamé...*

District d'Alençon, séance de l'Assemblée électorale du 30 novembre 1792.

Election du directeur de la Poste de Mortrée : concurrence entre les citoyens Féron et Lenoble de Mortrée. Second tour : majorité en faveur de Féron, directeur actuel[1].

Et plus loin, dans l'Appendice du même ouvrage :

La Révolution ne paraît pas avoir rendu plus régulière et plus accélérée la marche de l'antique et majestueux Carabas, Nous en trouvons la preuve dans la requête qui fut présentée.

1. « *A Mortrée, petit village entre Sées et Argentan, le bureau des aides a été forcé, les registres brûlés, et les chefs de l'émeute étoient le chef de poste et ses postillons. — 20 juillet 1789.* »
(*Ephémérides de la Moyenne Normandie et du Perche en 1789.* — Louis Duval, p. 108).

*le 14 avril 1792, par les officiers municipaux d'*Argentan, *pour remontrer que « nonobstant les conditions acceptées par la société des Messageries, elle n'entretenait, sur la route de Caen à Alençon, qu'une lourde voiture mal couverte, très incommode, traînée par quatre chevaux qui n'allaient qu'au pas ; manière de voyager extrêmement préjudiciable au public qui perdait beaucoup de temps et se voyait contraint à beaucoup de dépenses. » Ils demandaient qu'il fut ordonné aux adjudicataires, conformément au cahier des charges, d'établir sur la route de Caen à Alençon une diligence à quatre chevaux, pour partir aux jours et heures que l'on jugerait convenables.*

Nous extrayons les passages suivants de l' « Histoire d'Argentan » de Jean-Alexandre Germain :

A

Le 23 juin 1793, la municipalité d'Argentan délibéra qu'il serait fait recherche des poudres existant dans la ville, pour les déposer à la mairie, enjoignant à la garde nationale d'arrêter tous émigrants, de se tenir prête à agir pour le maintien de l'ordre public et la défense de la patrie ; qu'il serait ordonné au sieur Millet (cité plus haut) *de ne donner des chevaux à qui que ce soit sans un écrit de l'officier municipal.*

B

Le 17 mars 1793, deux commissaires sont désignés pour aller à la poste, à l'arrivée des courriers à Argentan, avec autorisation de violer le secret des lettres et d'apporter à la mairie celles qui leur paraîtront suspectes [1].

1. En employant ce moyen d'investigation le peuple ne fit qu'imiter les rois : Depuis Louis XI, en effet, tous nos souverains eurent un « cabinet noir », c'est-à-dire un service secret, destiné à les renseigner sur le contenu des lettres en circulation dans leur royaume.

Cette institution disparut dans la tourmente révolutionnaire.

Aujourd'hui, la violation du secret des correspondances est sévèrement punie par la loi.

D'après M. Eugène Vimont, la Commission chargée, le 17 mars 1793,

Marat, l'un des chefs de la Montagne, venait d'être assassiné par Marie-Anne-Charlotte Corday [1], *ci-devant Darmont. Des commissaires sont nommés pour vérifier chez Corday son père, qui habitait Argentan, s'il ne s'y trouve pas de correspondance criminelle indiquant un complot arrêté.*

Quelques détails sur cette perquisition nous sont donnés par le « Dossier historique de Charlotte Corday », publié à Paris, en 1872, chez Rouquette, par M. C. Vatel, avocat.

Nous les reproduisons ci-dessous, en respectant l'orthographe des textes :

I

Décision qui prescrit la visite domiciliaire chez le père de Charlotte Corday :

Aujourd'hui 20 juillet 1793, l'an deuxième de la République Française.

Le Conseil permanent de la Commune d'Argentan, instruit par les bulletins de la Convention Nationale des séances des lundy et mardy derniers que le citoyen Marat membre de la Convention avait été assassiné par la nommée Marie-Anne-Charlotte Corday ci-devant d'Armont et que le père de cette fille demeurait en cette commune.

d'aller perquisitionner à la poste se composait de trois membres ; on lit, en effet, dans l'un des ouvrages de cet auteur (Argentan durant la Convention) :

Le dimanche 17 mars, un fait assez rare dans nos annales se produisit relativement au secret des lettres. Pensant que le mouvement insurrectionnel arrivé le 14 devait avoir des ramifications de divers côtés, le Conseil général nomma une Commission de trois membres : Bouglier des Fontaines, Mahot et Raux, chargés de se transporter chaque soir à la poste aux lettres afin d'y prendre communication des lettres et paquets. Ils devaient ouvrir tout ce qui pourrait provenir du dehors. Les commissaires s'engagèrent sous la foi du serment à ne décacheter que les lettres suspectes et à garder constamment le secret le plus absolu sur tout ce qu'ils pourraient découvrir d'étranger à leur mission. Le maître des Postes reçut une expédition de cet arrêté du Conseil municipal.

1. Marie-Anne-Charlotte Corday naquit, en 1768, au Roncerai, dans la commune de Saint-Saturnin-des-Ligneries, aujourd'hui réunie à Ecorches, canton de Trun (Orne).

Considérant qu'il étoit possible que dans les papiers du citoyen Corday père il se trouvât quelques correspondances criminelles indicatives des complices de ce crime a nommé le citoyen Feval, commissaire, pour se transporter avec le citoyen Raux, membre du conseil général, chez le citoyen Corday père, luy faire prêter interrogatoire sur les faits relatifs au dit assassinat et qui pourraient être à sa connaissance, vérif-fier exactement ses papiers et y apposer des scellés s'il le juge convenable.

Signé : Maheut, Feval, Dubois, Monnier, Dubois Captain, Belzais, Fourment, Prodhomme, Corbin Luc, Lecointe, Maury[1].

II

Compte rendu de la perquisition :

Aujourd'hui 20 juillet 1793, l'An IIe de la République Française, sur les virons 2 heures ½ après-midi. Nous Jean-François Feval, notaire officier municipal, nommé commissaire aux effets ci-après par le Conseil général permanent de cette ville, ce jourd'hui, assisté du citoyen Michel-François Chapsal secrétaire trésorier de la ditte ville informé par le bulletin de la Convention Nationale aux séances des lundy et mardy quinze et seize de ce mois, que le citoyen Marat, membre de la ditte Convention, avoit été assassiné par la nommée Charlotte-Marie-Anne Corday ci-devant d'Armont et que le père de cette fille était demeurant en cette ville ; présumant que dans les papiers de ce père il pouroit se trouver quelques correspondances criminelles indicatives des complices et auteurs de ce crime ; nous nous sommes transportés avec le citoyen Raux père, membre du Conseil général au domicile du citoyen Corday d'Armont demeurant en cette ville, rue du Beigle, cour Beigner[2], *sec-*

1. Registre du Conseil général permanent de la commune d'Argentan du 16 décembre 1792 au 3 nivôse an II.
2. On lit dans le dossier historique de C. Vatel (1872) :

La Cour Besnier subsiste telle qu'elle était en 1793.
Elle porte aujourd'hui le numéro 22 de la rue du Bègle.

tion de Saint-Martin, aux fins de recevoir les déclarations de ce particulier, même l'interroger si le cas y échet, et aussy aux fins d'examiner ses papiers, ou d'apposer nos scellés sur iceux dans le cas où nous ne pourrions pas vû leur qualité en faire sur le champ l'examen.

Et parvenus au domicile du dit citoyen Corday, trouvé dans une chambre ayant vue sur le jardin, nous l'avons interrogé ainsi qu'il suit :

....

Interrogé s'il est en correspondance avec sa fille aînée.

A répondu qu'il lui écrivoit quellequefois et qu'il en recevait des réponses ; mais que leur commerce littéraire, tout épistolaire, n'avoit pour but que de se donner réciproquement des marques d'amitié et des nouvelles de leurs santés.

Interrogé du lieu où sa fille aisnée est actuellement, si elle est encore demeurante à Caen.

A répondu qu'il avoit reçu une lettre d'elle il y a jeudi dernier huit jours dattée du mardi matin d'avant, où elle lui mande qu'à son départ de Caen, elle met cette lettre à la poste ; que quand, lui répondant, la recevroit elle ne seroit plus en France ; qu'elle ne croyait pas qu'on pût y vivre tranquille d'ici à longtemps ; qu'elle le prioit de ne faire aucunes démarches parce que personne ne savait encore où elle alloit.

Le dit répondant par nous interpellé de nous représenter à l'instant cette lettre dans le cas où il l'auroit sur lui, ou de

On y accède par un porche cintré, dont l'arcade est en pierre avec une clef de voûte sculptée ; l'entrée reste librement ouverte et n'est fermée la nuit que par une grille en bois à clairvoyes.

Le fond de la première cour est occupé par un grand manoir avec toit élevé, à girouettes historiées, appartenant alors à Mme de Beauménil. C'est à cette vaste construction qu'est adossée l'humble demeure où s'était réfugiée la famille de Corday. Pour y parvenir, il faut traverser la cour commune, suivre un passage étroit qui longe le pignon du manoir de Beauménil, traverser une seconde cour close par un mur élevé, et s'engager dans un long corridor qui débouche dans un petit jardin. C'est dans cette retraite presque inabordable que les grands parents de Charlotte et son père étaient venus chercher un asile et abriter leurs têtes menacées.

La famille Corday habitait les immeubles Vautorte et Jouis. La partie supérieure de la maison Jouis a été détruite par le feu; cet immeuble a subi de grandes modifications.

Aujourd'hui, la cour Besnier occupe le numéro 39 de la rue du Beigle.

nous déclarer dans quel endroit de son domicile on pourroit la trouver.

A répondu qu'il l'avoit jetté aussytôt de collère dans le feu.

A lui remontré qu'il ne nous est guère possible de croire qu'il ait supprimé cette lettre et qu'il n'ait pas cherché les causes pour lesquelles sa dite fille se déterminoit ainsy de quitter la France ; qu'au moins lui répondant n'a pu ignorer les sentiments que sa dite fille avoit conçus avant de quitter sa patrie, que certainement elle lui en avoit fait part par quelques lettres précédentes, lui interpellé de nous déclarer la vérité.

A répondu qu'il n'en avoit aucune connaissance et qu'elle le connaissoit trop bien pour lui communiquer son projet qu'il n'auroit pu approuver et dont il auroit empêché l'effet, et que quand à la lettre il persiste à sa réponse ci-dessus.

Ensuitte de quoi nous avons fait une perquisition la plus exacte dans les papiers du dit citoyen Corday d'Armont étant dans différents tirroirs de table, secrétaire, commodes et armoires sur différentes tablettes parmi lesquels papiers nous n'avons rien trouvé de relatif au crime dont il s'agit ni même rien de contraire aux loix de la République, nous n'y avons remarqué que différentes notes sur l'histoire de France, sur les décrets et autres matières, sans nous être apperçu d'aucune critique.

III

Avant-dernière lettre de Charlotte Corday à son père.

Nous ne connaissons pas l'original de cette lettre, mais *L'autographe* en a donné un fac-simile dans son numéro du 1er octobre 1864. En voici la copie :

« *Je vous dois obéissance, mon cher papa, cependant je pars sans votre permission, je pars sans vous voir parce que j'en aurès trop de douleur, je vais en Angleterre parce que je ne crois pas qu'on puisse vivre en France heureux et tranquille de bien longtemps.*

« *En partant je mets cette lettre à la poste pour vous et quand vous la recevrès je ne serai plus en ce pays, le ciel*

nous refuse le bonheur de vivre ensemble come il nous en a refusés d'autres il sera peutetre plus clément pour notre patrie.

« *Adieu, mon cher papa embrassés ma sœur pour moi et ne moubliés pas.*

« *Le 9 juillet.* CORDAY. »

L'original de cette lettre nous est signalé par *Le fureteur, organe de la curiosité*, dans son numéro du 15 juillet 1901. Ce journal s'exprime en ces termes :

Le père de Charlotte Corday, habitait Argentan, rue du Beigle, en 1793 et sa maison existe encore. Charlotte Corday lui écrivit une lettre au moment où elle se préparait à assassiner Marat, l'ami du peuple.

Cet autographe, d'une importance exceptionnelle, vient d'être adjugé au prix minime de 300 fr. à Paris, salle des ventes, nº 2.

Le Courrier d'Argentan, du 11 août 1901, signale également la vente de cet autographe.

En 1793 il était prudent de peser ses paroles et de n'agir qu'avec circonspection, surtout lorsqu'il s'agissait de lettres, de courriers etc. ; une femme Delaunay en fit l'expérience le 30 mai à Argentan. Dénoncée comme « se permettant de faire des démarches suspectes et de tenir des propos inciviques » elle comparut devant le maire qui procéda lui-même, en présence du Conseil municipal, à son interrogatoire :

— Où avez-vous couché la nuit dernière ? A quelle heure êtes-vous sortie de chez vous ?

— J'ai couché dans ma maison. Je suis sortie ce matin à 6 heures.

— Où êtes-vous allée ensuite ?

— Je me suis rendue chez la citoyenne Ciron pour y voir les demoiselles Desplas et leur remettre cent sols que j'avais en dépôt.

— N'êtes vous pas entrée dans une maison de la rue de l'Egalité [1]?

— Oui, j'ai demandé chez la dame Belhôtel du feu pour mettre dans ma potte.

— Avez-vous connaissance qu'il soit arrivé dans cette ville un courrier, sur les deux heures du matin ?

— Non. Ayant ouï dire qu'il en était arrivé un, je m'en suis informée au citoyen Lemoine, cafetier, qui m'a répondu n'en pas avoir connaissance.

— N'avez-vous point dit chez la dame Belhôtel, à 6 heures, qu'un courrier apportait une bonne nouvelle ?

— Monsieur, je n'en ai pas parlé du tout.

— Ne vous a-t-on point remis un papier chez la dame Belhôtel ? N'êtes-vous point allée dans d'autres maisons de la ville, à peu près à la même heure ?

— Non, Monsieur.

— N'avez-vous point été chargée par quelqu'un de cette ville de vous faire remettre des lettres en son nom ?

— Non, sur ma parole et sur ma vie.

— Sur les 6 heures du matin, vous avez parlé à la citoyenne Julie, femme de chambre de la dame Belhôtel. Vous lui avez dit qu'il y avait de bonnes nouvelles et qu'on était venu vous réveiller à 2 heures. Vous lui avez réclamé la lettre écrite par le Conseil municipal à sa maîtresse, dans le courant du mois de mars dernier, relativement au recrutement et les deux quittances fournies par les deux volontaires partis pour le compte de la citoyenne Belhôtel. Cette lettre et les quittances vous ont été remises.

— Non, monsieur, rien ne m'a été remis.

— Toutes vos réponses sont fausses et vous ne cherchez qu'à nous tromper. A quelle messe êtes-vous allée aujourd'hui ?

— Je n'ai assisté à aucune messe.

— Il est difficile de croire que vous n'êtes allée à aucune messe un jour de Fête-Dieu, jour de fête si solennel. Il ne faut pas mentir. Dites franchement ce qui s'est passé.

— C'est le sieur Germain, ci-devant avoué en cette ville, qui m'avait priée de me transporter chez la dame Belhôtel

1. Rue de la Vicomté.

pour me procurer la lettre et les deux quittances dont vous venez de parler, afin qu'il pût les envoyer à son épouse, laquelle est à Bayeux, auprès des conventionnels, à l'effet de solliciter la grâce de son père. J'ai remis les trois pièces au sieur Germain et, si je n'ai rien dit jusqu'ici, c'était pour ne pas le compromettre[1].

Le Conseil jugea que les sentiments de la femme Delaunay étaient peu patriotiques et la condamna à 24 heures de détention, en lui enjoignant d'être plus circonspecte à l'avenir.

Comme on le voit, la municipalité avait été bien renseignée ; elle ne cessait d'ailleurs de faire tous ses efforts pour qu'il en fût toujours ainsi ; dans ce but elle eut recours à divers moyens ; nous dirons quelques mots de l'un d'eux car il rentre dans notre sujet :

Deux lettres anonymes, datées d'Argentan 6 février 1794, avaient été adressées au citoyen Bouvier-Lencizière. Ces lettres étaient pleines de menaces et conçues dans les termes les plus séditieux. Afin d'en découvrir les auteurs, dépôt en fut fait au secrétariat du comité de surveillance et tous les habitants d'Argentan furent convoqués à la mairie. Là, chaque citoyen et chaque citoyenne durent écrire, en présence des membres du Comité, quelques lignes sur un registre spécial. On espérait, de cette manière, découvrir l'auteur des deux lettres. Ce moyen radical eut plein succès. Le 21 pluviose, le frère Préfelvre père, membre du Comité de surveillance, fit connaître à la Société populaire les noms des auteurs des lettres anonymes.

Le 18 octobre 1793, le Directoire du district d'Argentan adressa la lettre suivante aux officiers municipaux, à propos des postillons et autres employés de messageries :

Argentan, 7e jour de la 3e décade du 1er mois de l'an II de la République Française une et indivisible.

1 Archives de l'Hôtel de Ville d'Argentan.

Le Directoire du district d'Argentan à la Municipalité de la même ville.

Citoyens,

En vertu de la lettre du Ministre de l'Intérieur dont le Directoire du département nous a fait passer copie avec la lettre du 6e jour de la 1re décade du courant, nous vous rappelons les dispositions des articles 70 et 71 du décret des 23 et 24 juillet dernier, relatif à l'organisation des postes et messageries ; le premier de ces articles porte : « Si quelqu'un d'eux (des maîtres de poste) vient à décéder, et que les héritiers ne puissent ou ne veulent pas continuer le service pour leur compte, la municipalité veillera à ce que le nombre de postillons et de chevaux ne diminue pas jusqu'à ce qu'il ait été pourvu au remplacement par l'Administration qui y procèdera le plus promptement possible ». Et l'autre : « Les maîtres de poste, les postillons en rang et ceux faisant la conduite des malles et diligences ne pourront être tirés de leur service, même sous prétexte de prendre les armes pour la patrie, à moins de cas extraordinaires qui seront déterminés par le corps législatif ; cette disposition aura lieu également pour un des fils d'un maître de poste qui serait mort et dont la veuve continuerait le service. »

En conséquence, nous vous recommandons de ne distraire aucun postillon en rang de son service et d'y réintégrer sur le champ ceux qui en auraient été tirés.

Nous vous observons encore que les fils des maîtres de poste, qui ont rang de postillon et qui en font les fonctions doivent aussi être conservés ; la disposition d'exception d'un des fils d'un maître de poste mort, dont il est question dans l'article ci-dessus, ne concerne que les fils de maîtres de poste qui seraient étrangers à ce service.

Lainé, Lautour, Lepasteur, Goupil.

Il existe d'autres pièces intéressantes se rapportant au service postal d'Argentan pendant la Révolution. Malheureusement leur publication nous entraînerait trop loin. Signalons cependant, pour ceux de nos lecteurs qui désireraient consulter à ce sujet les archives de la ville :

Lettre du célèbre chimiste Guyton de Morveau aux citoyens Marie et officiers municipaux d'Argentan. Correspondances échangées entre les maires de Falaise et d'Argentan pour empêcher toute désunion entre ces deux cités. Lettre de Bentabole, député de la Convention nationale, aux Sans-Culottes composant la Société populaire d'Argentan.

Nous ne devons pas non plus passer sous silence les stratagèmes qu'employèrent les chouans de la région d'Argentan pour communiquer entre eux. Grâce à une organisation très disciplinée les missives secrètes de ces conspirateurs royalistes circulaient avec une extrême rapidité.

Des relais d'émissaires étaient adroitement dissimulés dans les forêts, dans les bois, dans les chaumières, dans les buissons.

Parfois les cachettes consistaient simplement dans un tonneau enfoncé en terre et recouvert de planches garnies de gazon, on les appelait des bouteilles.

Il y avait aussi des puits en forme d'entonnoir renversé dont l'orifice, fort étroit, était dissimulé par une claie recouverte de branchages. Les bords de la Baise, petite rivière qui se jette dans l'Orne un peu au-dessous d'Argentan, passaient pour recéler de nombreuses cachettes de ce genre [1].

En 1794, Louis de Frotté, conspirateur de grande envergure dont M. de la Sicotière écrivit la captivante histoire, organisa « une chaîne d'hommes sûrs et dévoués entre Argentan, Falaise, Bayeux et Caen. »

Il créa des « maisons de correspondance » qu'il subventionna avec générosité. Des femmes furent employées pour transporter les instructions secrètes. Des enfants servirent d'agents de liason. Tel paysan qui semblait regagner son toit sans se soucier de la gravité de l'heure

1. *Les insurrections normandes*, par L. de la Sicotière, t. II, p. 618.

emportait dans son bâton creux des correspondances subversives.

De nombreux chouans furent récompensés « pour avoir servi avec dévouement dans le service de la correspondance ». L'un deux, ancien postillon, nommé Picot, collectionna les aventures les plus romanesques. Il se tenait ordinairement au prieuré de Saint-Benoit-des-Ombres dont la chapelle existe encore entre Méguillaume et Bonmesnil, à deux kilomètres de Crennes, près d'Argentan.

Nous dirons aussi qu'à cette époque les routes de notre région étaient encore fort mal entretenues ; à ce sujet, Victorien Sardou dans la préface de « Tournebut » s'exprime en ces termes :

Les routes à l'abandon depuis 1792 sont ravinées par des ornières si profondes que, pour les éviter, les voitures font de longs circuits dans les terres labourées ; les chaises de poste glissent et s'enlisent dans des fondrières boueuses d'où on ne les tire qu'en y attelant des bœufs.

CHAPITRE XI

Courriers dévalisés dans la région d'Argentan

Nous ne parlerons que des vols principaux.

A

Les messageries d'Alençon avaient alors pour directeur M. Hubert et l'hôtel des Messageries était situé à l'entrée de la rue Cazault.

Le 6 juin 1807, M. Hubert reçut une réquisition du receveur général de l'Orne, M. Décrès, pour le transport à Caen

de cinq lourdes caisses contenant en écus et en monnaie de billon 33.489 francs 92 centimes qu'il avait fait charger lui-même, la veille au soir, dans une voiture, cour de sa maison, rue de Bretagne.

Cet argent devait être dirigé sur Caen.

Trois chevaux furent attelés au véhicule qui partit sous la conduite de Jean Gousset, voiturier, et avec l'escorte de deux gendarmes.

On coucha à Argentan, à l'hôtel du Point de France, où un garçon d'écurie nommé Gautier, dit Boismat ou Boismale et né à Argentan en 1775, donna avis du départ à des brigands apostés dans le bois du Quesnay.

Le conducteur reçut à Argentan une sixième caisse contenant 33.000 fr., remise par le receveur particulier M. Larroc. Il fallut atteler un quatrième cheval et renforcer l'escorte d'un troisième gendarme. Malheureusement les gendarmes furent retenus à Falaise par le service de la revision.

Le vol eut lieu ainsi sans combat, l'escorte ne se composant que d'un seul gendarme qui, se rendant en permission dans sa famille, avait consenti à accompagner la voiture et la suivait d'assez loin. Il se conduisit d'ailleurs bravement, alla donner l'alarme au relais de Langannerie et revint à la charge sur les brigands, qui avaient forcé le voiturier à faire entrer l'attelage dans un chemin couvert pour avoir le temps d'ouvrir les caisses et de s'emparer du trésor.

La cour de justice criminelle et spéciale de Rouen eut à juger une quarantaine de prévenus.

Aujourd'hui un attentat de ce genre serait puni d'emprisonnement, mais au début du dix-neuvième siècle il ne fallait pas compter sur l'indulgence des tribunaux ; cette époque se ressentait encore de la Terreur et Napoléon ne montrait jamais de pitié pour les « ennemis cachés ». D'ailleurs, en cette occasion, la sévérité était urgente, car le bruit courait, dans le peuple, que, par des vols répétés sur les grandes routes, les royalistes voulaient réduire le Gouvernement à la famine. Dix prévenus furent condamnés à mort, quatre à vingt-deux ans de fers et de réclusion ; huit purent se soustraire à l'action de la justice.

François Gautier, garçon d'écurie à l'hôtel du Point de France à Argentan, subit la peine capitale. Parmi les condamnés à vingt-deux ans de fers et de réclusion se trouva Pierre-Jacques Vanner la Chauvinière, né à Trun, âgé de cinquante-quatre ans.

Un sieur Buquet, cordonnier à Donnay, qui avait recélé les 66.000 francs dans son four, ne reparut dans le pays qu'après la Restauration.

On lui garda dans la région une haine implacable [1].

B

Un autre vol, moins connu que le précédent, est raconté par Jules Louail dans son ouvrage : « Promenade autour d'Argentan » ; le récit est trop long pour trouver place dans cette étude, nous ne pouvons que le résumer :

Un soir, au temps de la Chouannerie, un brave homme de voiturier, au service de la République, emportait, en malle-poste, vers Alençon, plusieurs centaines de mille francs. Trois gendarmes à cheval l'accompagnaient, commandés par un brigadier.

Après avoir, grâce aux libéralités d'un inconnu, dîné copieusement à l'Ecu de France, à Argentan, le conducteur et son escorte se dirigeaient sur Mauvaisville lorsqu'ils furent attaqués par deux hommes armés et masqués.

Le conducteur fouette énergiquement ses chevaux et les gendarmes dégainent. Hélas ! Ces derniers ne sortent de leurs fourreaux que des tronçons de lames, leurs sabres ont été brisés ! De plus, ils constatent que leurs pistolets et leurs cartouchières sont vides.

C'est alors qu'ils reconnaissent, dans l'un de leurs agresseurs, le généreux inconnu qui les a hébergés, quelques heures auparavant, à l'Ecu de France, à Argentan.

1. On trouvera, dans les ouvrages suivants, des renseignements plus complets sur cette affaire :

Tournebut, par G. Lenôtre.
Mosaïque de l'Ouest, novembre 1844.
La Poste à Alençon, par Louis Duval.

Cette constatation leur ouvre les yeux : ils ont été joués ! Ils se défendent comme ils peuvent, mais, la lutte devenant trop inégale, le voiturier et les gendarmes finissent par abandonner la partie...et l'argent de la République !

Telle fut, dit en concluant Jules Louail, cette attaque de malle-poste dont le récit, en passant par tant de bouches depuis plus d'un siècle, a sans nul doute été quelque peu enjolivé [1].

CHAPITRE XII

Occupation allemande de 1815

Les deux faits relatés ci-dessous se rattachent à notre sujet. Le premier est consigné dans les comptes rendus des délibérations du Conseil municipal d'Argentan, le second dans les archives de l'Orne :

A

Conseil municipal d'Argentan. Délibération du 5 août 1815.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire (de Robillard) a fait connaître au Conseil que M. le Commandant de place prussien lui avait fait demander un guide à cheval en permanence toutes les nuits pour conduire les fréquentes ordonnances qu'il est obligé d'envoyer partout dans les communes éloignées des grandes routes ; qu'il a fait prix avec le sieur Choisel, aubergiste, à raison de deux francs et avec le nommé

1. Ce qui corroborerait cette opinion c'est que nombre de gens ne sont pas d'accord sur l'endroit où se passa cet épisode de la Chouannerie. Les uns prétendent que l'attaque eut lieu dans les parages de la forêt de Silly, les autres affirment que ce fut dans le voisinage de Saint-Christophe-le-Jajolet.

Hunel pour le même prix, parce que l'un et l'autre se sont engagés à se tenir prêts à toute réquisition. Le nommé Hunel servira de guide et le sieur Choisel fournira le cheval.

B

Archives de l'Orne. R 123

Par ordre du général de Ryssel des officiers prussiens se sont transportés le 22 septembre 1815 à 7 heures du matin au bureau de poste d'Argentan pour y faire l'ouverture de toutes les lettres et paquets d'arrivée ou de départ. Leur opération ne s'est terminée que le 24 à 7 heures du soir. Ils ont laissé beaucoup de lettres ouvertes et en ont emporté dix.

Le sous-préfet d'Argentan a protesté auprès du général de Ryssel qui a refusé de donner aucune explication se contentant de dire que c'était une mesure de sûreté.

CHAPITRE XIII

La Poste à Argentan vers 1830

L'année 1830 vit s'accomplir, en matière postale, un progrès considérable : ce fut l'organisation de la « distribution rurale ». Jusqu'alors, dans les localités autres que les villes, les particuliers devaient prendre eux-mêmes ou faire prendre au bureau le plus voisin les objets de correspondance à leur adresse. Les plis officiels étaient retirés aux guichets des bureaux une ou deux fois par semaine par des piétons que les municipalités rétribuaient. Chaque année, il y avait environ trois cent mille lettres non réclamées.

L'Administration mit fin à cette situation en décidant que les correspondances administratives et particulières ainsi que les journaux, imprimés, etc., seraient distribués

à domicile tous les deux jours au moins, dans les communes non pourvues de bureau de poste.

Pour couvrir les dépenses occasionnées par la nouvelle organisation, il fut décidé que chaque lettre transportée, distribuée ou recueillie par les facteurs ruraux, paierait, en sus de la taxe progressive ordinaire, un droit fixe de dix centimes.

Dès le 1er avril 1830, cinq mille facteurs parcoururent les campagnes de France.

Ils eurent vite conquis la sympathie du public, y compris celle des poètes ! Qu'on en juge par ces vers de notre vieux chansonnier, Gustave Nadaud :

LE FACTEUR RURAL

La blouse bleue à collet rouge
Qui toujours bouge, bouge, bouge
D'un mouvement égal,
Le grand balancier qui circule,
Régulier comme un pendule,
C'est le facteur rural.

Celui-là n'aura pas la goutte ;
Le matin il se met en route
Pour revenir le soir.
Chargé de journaux et de lettres
Il fait ses trente kilomètres
Sans un instant s'asseoir.

Il accomplit dans la journée,
Comme la terre, sa tournée,
Par le ciel sombre ou clair,
Indifférent à la souffrance,
Il est le seul homme de France
Qui n'ait pas froid l'hiver.

Par la pluie ou par la poussière,
Il va de maison à chaumière ;
Il arrive au château,
C'est là qu'il puise un peu d'haleine
Dans un broc de vin indigène
Qui ne souffre pas l'eau.

Reprends ta boîte et ton courage,
Il faut arpenter le village,
Monte au vieux prieuré,
Et remets à dame Thérèse
Le mandement du diocèse
Pour Monsieur le Curé.

Voici les paquets d'habitude
Pour le notaire en son étude ;
Affiche et mise à prix ;
Le journal de Monsieur le Maire,
Et, pour l'instituteur primaire,
Un livre de Paris.

Voici la couturière assise :
« Bonjour facteur. — Bonjour Elise.
— N'avez-vous rien pour moi ?
— Pas aujourd'hui, demain peut-être. »
Elle referme sa fenêtre,
Comme prise d'effroi.

Voici l'élégant du village,
Guettant le courrier au passage.
« N'avez-vous rien pour moi ?
— Non, si cela vous mécontente,
Allez à la poste restante,
On vous dira pourquoi. »

« Jean, si quelque chose te manque,
Veux-tu voir un billet de banque,
Valeur cinquante francs ?
C'est pourtant une fière chance
D'avoir un fils absent, qui pense
A ses bons vieux parents ! »

« Pour vous, Madame l'aubergiste,
Vingt francs de la part de l'artiste
Nourri, logé, blanchi.
— Paul, donne-moi trente centimes ;
C'est un ami des plus intimes
Qui n'a pas affranchi. »

« Pour vous, père la République,
Le soldat vous écrit d'Afrique,
Lisez çà, mon ancien.
— Je ne sais pas lire, c'est triste,
Mais s'il écrit, c'est qu'il existe ;
S'il existe, il va bien. »

« A vous, Nanon, veuve Granville,
Ce papier timbré de la ville,
C'est du Crédit Foncier,
Pour une veuve sans défense,
Il n'est de pire connaissance
Qu'un pareil créancier. »

Facteur, prends le sentier, sois preste,
Il faut aller tant qu'il en reste,
Ici, là-bas, plus loin,
A l'autre bout de la vallée,
Jusqu'à la maison isolée
Qui blanchit dans son coin.

Ainsi, dans sa marche éternelle,
Les traits que son carquois recèle
De tous côtés s'en vont,
C'est une boîte de Pandore ;
Ce qu'elle contient s'évapore ;
L'espérance est au fond.

L'ombre s'allonge, le jour baisse,
Le soleil, luttant de vitesse,
Décline à l'horizon,
Il disparaît sous la montagne,
Comme lui le facteur regagne
Sa nocturne maison.

Voici, d'après M. Odolant-Desnos [1], la liste des bureaux de poste aux lettres qui existaient en 1834 dans l'arrondissement d'Argentan. (La lettre R. signifie que la localité possédait en outre un relais de poste aux chevaux) :

Argentan R.
Nonant R.
Gacé R.
Vimoutiers R.
Le Sap.
Mortrée [2].

Il y avait aussi quelques bureaux « de distribution ». Ces établissements secondaires ne s'occupaient que de la remise des correspondances. Almenèches, par exemple, est un ancien bureau de distribution.

Suivant le même auteur, les communes desservies à cette époque par Argentan étaient les suivantes [3] :

Saint-André-de-Briouze.
Saint-Aubert-sur-Bois.
Aunou-les-Bois.
Lougé-sur-Maire.
Ménil-de-Briouze.
Ménil-Glaise.

1. Géographie de l'Orne, collection Loriol, chez Verdière, Paris 1834.

2. Les recettes des postes étaient dites *composées* ou *simples* suivant leur importance.

En 1834, les six bureaux désignés ci-dessus étaient des recettes simples.

3. Pour donner une idée de la lenteur avec laquelle les correspondances parvenaient dans les campagnes avant la création des facteurs ruraux, nous citerons un extrait du « *Cahier de doléances, plaintes et remontrances de noble homme Messire Alexandre Benoit Bertin, prêtre, curé de Saint-André-de-Briouze et député* » :

...Je demande notamment un service des postes plus régulier et plus actif, surtout dans la contrée que j'habite ; ce pays est tellement oublié, tellement éloigné, tellement obstrué, qu'il n'y a aucune poste, aucune correspondance directe avec les autres pays ; mes lettres me sont expédiées par une occasion quelquefois infidèle et toujours tardive.

Cet autre passage, extrait de l'*Histoire de Vimoutiers*, de A. Pernelle, n'est pas moins suggestif que le précédent :

Jusqu'à la fin du XVIII*e siècle, le bourg de Vimoutiers n'avait point de service pour la correspondance. Les lettres, tout simplement déposées chez M. de la Roquelle père, marchand de toiles, étaient dirigées deux fois par*

Avoines.	*Ménil-Gondouin.*
Bailleul.	*Ménil-Hermei.*
Batilli.	*Ménil-Jean.*
Bazoches-en-Houlme.	*Ménil-Vin.*
Bellou-en-Houlme.	*Montabard.*
Boucei.	*Mont-Garoult.*
Saint-Brice-sous-Rânes.	*Montreuil-au-Houlme.*
Briouze.	*Moulins-sur-Orne.*
Champcerie.	*Neuvi-au-Houlme.*
Chênedouit.	*Occagnes.*
Commeaux.	*Saint-Ouen-sur-Maire.*
La Courbe.	*Le Pin-au-Haras.*
Courteille.	*Pointel.*
Craménil.	*Pommainville.*
Sainte-Croix-sur-Orne.	*Pont-Ecrepin.*
Cui.	*Putanges* [1].

semaine sur Argentan au moyen d'un messager, lequel, pour tous honoraire touchait annuellement trente-six livres tournois.

Remises au bureau d'Argentan, les lettres étaient timbrées au nom de cette ville ; arrivées à Vimoutiers, elles étaient mises en dépôt chez M. de la Roquelle, et, comme il ne recevait rien de l'administration des postes pour payer un facteur ou un distributeur, les lettres ne se trouvaient entre les mains des destinataires qu'au moment où on les voyait passer, de sorte que souvent, elles restaient plus de huit jours en dépôt.

Par suite de la rareté des bureaux de poste, nombre de correspondances portaient, à cette époque, des suscriptions plutôt compliquées.

Nous reproduisons ci-dessous l'adresse d'une lettre que nous avons sous les yeux et qui fut expédiée de Paris :

Monsieur Barret
aubergiste à Boucey
pour remettre à
Henri Adam
de la Goulafrière
paroisse de Boucey
par Argentan.

1. En 1850, un sieur Lair-Dubreuil, propriétaire à Putanges, demanda à être nommé maître de poste en cette commune non encore pourvue d'un relais.

Il lui fut répondu par la lettre suivante qui montre le peu d'importance qu'avait Bagnoles à cette époque :

M. le Directeur général des postes auquel j'ai transmis la demande du 11 mars courant, vient de me faire connaître que l'Administration ne ferait point difficulté de l'accueillir si elle lui paraissait avoir un caractère suffisant d'utilité pour le service public ; mais que le nombre des voyageurs qui se rendent en poste aux eaux de Bagnoles étant peu considérable, le relais de Putanges

Ecouché.
Faverolles.
Fleuré.
Fontenai-sur-Orne.
Forêt-Auvray.
Frênaie-au-Sauvage.
Frénai-le-Buffard.
Saint-Georges-d'Asnebecq.
Giel.
Goulet.
Habloville.
Saint-Hilaire-de-Briouze.
Ste-Honorine-la-Guillaume.
Joué-du-Plain.
Juvigny-sur-Orne.
La Lande-de-Lougé.
Lignou.
Loucé.
Rabodanges.
Rânes.
Ri.
Ronai.
Les Rotours.
Sai.
Sarceaux.
Sentilly.
Sérans.
Sévigny.
Sevray.
Tanques.
Urou-et-Crennes.
Vaux-le-Bardoult.
Vieux-Pont.
Villedieu-les-Bailleul.
Les Yveteaux.

L'*Almanach argenténois pour 1836* de L.-J. Chrétien contient des renseignements intéressants sur le service des postes à cette époque, nous les reproduisons ci-dessous :

Direction des Postes aux Lettres

L'administration des postes se charge, pour le compte du Gouvernement, de transmettre : 1° les lettres ; 2° les imprimés tels que livres, brochures, journaux, prospectus, etc. ; 3° les échantillons de marchandises ; 4° les objets précieux de petite dimension ; 5° les valeurs d'argent.

serait la plupart du temps inoccupé et manquerait d'aliment pour se soutenir. En outre, la route de Falaise à Bagnoles par Putanges, est, sans doute, desservie par quelques voitures publiques. La création du relais de Putanges astreindrait nécessairement les entrepreneurs de ces services au paiement du droit de 25 cmes et les forcerait à renchérir leurs moyens de transport. L'intérêt de la circulation générale se trouverait ainsi sacrifié à celui de quelques rares voyageurs en poste. Pour toutes ces considérations, l'Administration supérieure n'a pas cru devoir admettre la demande du sieur Lair-Dubreuil.

Il y a deux taxes pour les lettres : la taxe ordinaire s'applique à celles qui pèsent moins de 7 grammes et demi (environ 8 gros 10 grains) ; la taxe extraordinaire s'applique aux lettres qui dépassent ce poids. La première s'établit en raison du poids de la lettre et de la distance qu'elle doit parcourir. Jusqu'à 40 kilomètres inclusivement (10 lieues environ), elles paient 2 décimes (ou 4 sols), de 40 kilomètres à 90 (225 lieues environ) et au-dessus, le prix varie depuis 3 jusqu'à 12 décimes.

On expédie très rarement de notre pays les autres articles ; c'est pourquoi nous croyons pouvoir nous dispenser d'en donner les taxes.

Si, après avoir jeté une lettre à la poste, on veut corriger l'adresse, il faut représenter le cachet et l'écriture de l'adresse et faire les rectifications dans le bureau même.

Si on veut retirer une lettre du service, il faut adresser au directeur une note où on se déclare l'auteur de la lettre, et où on s'engage à demeurer responsable des effets de la suppression. Il faut être en outre accompagné de deux témoins domiciliés dans la commune, et c'est devant eux que le directeur doit ouvrir la lettre pour confronter la signature avec celle du réclamant. Tout objet confié à la poste, et indiquant une adresse précise, est porté à domicile, tandis que les chargements de toute nature et les lettres poste restante sont distribués au bureau de poste même.

La distribution des lettres se fait dans les bourgs et villes une heure environ après l'arrivée des courriers ; la distribution se fait dans les campagnes tous les deux jours.

On ne doit rigoureusement aux facteurs que la taxe mise sur la lettre.

Service journalier

Argentan

Route de Paris, Alençon, Mortrée, Nonant et Sées :
Départ, 9 h. du s. ; arrivée, 6 h. du s.

Route de Caen, Condé-sur-Noireau, Falaise, Langannerie et Vire :
Départ : 6 h. du s. ; arrivée, 9 h. du s.

Route de La Ferté-Macé et Domfront :
Départ : 5 h. du m. ; arrivée, 5 h. du s.

Route de Vimoutiers, Gacé, Lisieux, Livarot, et Le Sap :
Départ : 7 h. du m. ; arrivée 4 h. ½ du s.

Voitures publiques

Les voyageurs doivent se rendre aux bureaux une demi-heure avant le départ pour compléter le paiement de leur place. Ils doivent se munir de passeports, car s'ils étaient arrêtés faute de s'en être précautionnés, ils perdraient leurs arrhes. Les paquets doivent être apportés deux heures avant le moment fixé pour le départ, sans quoi ils seraient remis au lendemain.

Les voyageurs feront bien de déclarer la valeur de leurs sacs de nuit, leurs portemanteaux, malles ou valises.

Les effets doivent être ficelés et cachetés pour la sûreté des déclarations.

Il est accordé environ 15 kilogrammes gratis à chaque voyageur pour les bagages, le surplus se paie au prix du tarif.

Poste aux Chevaux

Argentan

Route de Nonant, Laigle, Verneuil, Nonancourt, Dreux, Versailles, Pontchartrain et Paris.

Messageries royales et compagnie, Lafitte et compagnie, alternativement : hôtel du Point de France :
Départ, 6 h. ½ du m. ; arrivée, 5 h. du s.

Hayot, hôtel du Point du Jour :
Départ, 5 h. du m. ; arrivée, 5 h. du s.

Lemoine, hôtel de l'Ecu de France :
Départ, 6 h. du m. ; arrivée, 4 h. du s.

Lemoine fils, hôtel du Point du Jour :
Départ, 5 h. du m. ; arrivée, 5 h. du s.

Service des dépêches :

Hôtel du Point du Jour :

Départ, 11 h. du s. ; arrivée, 5 h. du s.

Route de Falaise et Caen.

Messageries royales et compagnie, Lafitte et compagnie, alternativement, hôtel du Point de France :

Départ, 5 h. ½ du s. ; arrivée, 6 h. du m.

Hayot, hôtel du Point du Jour :

Départ, 7 h. du s. ; arrivée, 5 h. du m.

Voitures de Caen, hôtels du Point de France et des Trois Marie, alternativement :

Départ, 1 h. ½ du s. ; arrivée : 1 h. du s.

Poupart et compagnie, hôtel du Point-du-Jour :

Départ, 1 h. ½ du s. ; arrivée, 1 h. du s.

Petite concurrence, hôtel du Point du Jour :

Départ, 5 h. du s. ; arrivée, 6 h. du m.

Service des dépêches :

Hôtel du Point du Jour :

Départ, 5 h. du s. ; arrivée, 11 h. du s.

Route de Briouze et Flers.

Maurice, hôtel du Point du Jour :

Départ, 5 h. du m. ; arrivée, 5 h. du s.

Etienne et Lecoq, hôtels Saint-Jacques et du Grand Turc, alternativement :

Départ, 6 h. du s. ; arrivée, 11 h. du m.

Route de Sées et Alençon.

Voitures de Caen, hôtels du Point de France et des Trois Marie, alternativement :

Départ : 1 h. ½ du s. ; arrivée, 11 h. ½ du m.

Poupart et compagnie, hôtel du Point du Jour :
Départ, 1 h. du s. ; arrivée, 11 h. du m.

Petite concurrence :
Départ, 6 h. du m. ; arrivée, 5 h. du s.

L'*Itinéraire de la Normandie* (de Louis Du Bois, édité à Caen, chez Mancel, en 1828) donne pour notre région des renseignements sur les grandes routes de cette époque.

D'après cet ouvrage, la route de Caen à Alençon comprenait sept relais, en voici les noms :

Caen,
Langannerie,
Falaise,
Argentan,
Mortrée,
Sées,
Alençon.

M. Gustave Le Vavasseur, dans le compte rendu plein de verve qu'il fit le 10 juillet 1879 à Argentan, lors de la séance de l'Association Normande, s'exprima en ces termes au sujet des services postaux de 1840 :

.....Nous voici aux Trois-Croix *et au pied de la pyramide qu'elles surmontent...*

...Route de Paris, grandeur déchue à laquelle le chemin de fer a fait des loisirs, une des plus fréquentées de France il y a quarante ans ! Il est vrai qu'alors nos intrépides postiers brûlaient le sable au galop dans la plaine et en descendant les côtes ; en montant ils allaient ventre à terre comme des mules espagnoles, ce qui fait que, dans les dernières années, on avait fini par mettre seize heures à faire les cinquante lieues qui nous séparent de la capitale. Il y avait déjà des bourgeois imprudents qui ne faisaient plus leur testament avant de partir, signe des temps Ceux qui ont vu cela ont pourtant vu l'ancien monde. La vieille fatigue avait de bon. Elle gravait

en creux le souvenir du voyage, mais les postillons juraient diablement dans ce temps-là !...

...Nous n'en sommes plus au temps où l'on voulait proscrire les carrosses comme ébranlant la solidité des murs et le pavé des rues !...

CHAPITRE XIV

Création du Timbre-Poste

Avant de parler de la création du timbre-poste nous dirons quelques mots sur le fonctionnement de la Poste aux lettres et de la Poste aux chevaux à Argentan vers l'époque de cette création.

Les renseignements qui suivent nous sont donnés par l'*Almanach argenténois* de L.-J. Chrétien pour l'année 1842.

Poste aux lettres

Notice et service journalier à peu près identiques à ceux de l'année 1836, indiqués dans le chapitre précédent.

Poste aux chevaux

Même réglementation qu'en 1836.

Désignation des entreprises

Route de Nonant [1], *Laigle, Verneuil, Nonancourt, Dreux, Versailles, Pontchartrain et Paris.*

1. Le relais de Nonant avait une grande importance ; Romain Vienne dit dans son ouvrage intitulé : « La Vérité sur la Dame aux Camélias » :
J'étais à cette époque là (vers 1842) *chez mes parents, qui tenaient à Nonant la poste et l'hôtel de la poste, vaste établissement de premier ordre, ayant un nombreux personnel, avec cent chevaux dans les écuries et trente poulains et poulinières dans les herbages. Les diligences Lafitte s'arrêtaient à cet hôtel pour le déjeuner et le dîner des voyageurs.*

Messageries royales et Cie, Lafitte et Cie, alternativement : hôtel du Point de France.

Gondoles argentanaises.

Entreprise Gourdel.

Entreprise Lemoine.

Messageries des Jumelles.

Service des dépêches, rue de la Chaussée, n° 25.

Route de Falaise et Caen

Messageries royales et Cie, Lafitte et Cie, alternativement : hôtel du Point de France.

Voiture de Caen.

Messageries de l'Union.

Petite concurrence, hôtel de l'Aigle d'Or.

Service des dépêches, hôtel des Trois-Marie.

Route de Briouze et Flers

Les Jumelles.

Entreprise Gallot et Moulins, hôtels Saint-Jacques et du Grand Turc.

Route de Sées et d'Alençon

Voiture de Caen.

Messageries de l'Union.

Petite concurrence.

Dans sa séance du 27 août 1841 le Conseil général de l'Orne demanda en ces termes l'établissement d'une malle-poste entre Paris et Brest par Argentan :

Tout le monde est d'accord sur l'utilité de l'établissement d'une malle-poste entre Paris et Brest par Argentan. Elle abrégerait considérablement la distance qui sépare la capitale de son principal port militaire et faciliterait les communications entre Paris et une grande partie de la Normandie et de la Bretagne ; elle ne nuirait pas au service maintenant

établi par Alençon, Laval et Rennes parce que l'importance de ces villes, toutes chefs-lieux de départements, est telle qu'on ne peut jamais penser à les en déshériter.

Dans l'opinion de M. le Préfet, la nouvelle malle-poste devrait passer par Briouze et Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Nous l'appelons de tous nos vœux et prions M. le Préfet de faire auprès de l'Administration les démarches qu'il croira utiles pour la réalisation de ce projet.

On voit par ce qui précède qu'à cette époque les chemins de fer n'existaient pas encore dans notre région ; nous lisons à ce sujet dans l'*Histoire d'Argentan* de Germain éditée en 1846.

En 1844 et 1845 on fit des études à Argentan et dans les environs pour la création du chemin de fer de Cherbourg à Tours avec embranchement à Alençon. Dans le courant de 1845 tous les habitants d'Argentan qui veulent la prospérité de la ville et du pays, dans laquelle se confond la prospérité particulière, n'ont pas manqué de donner leur adhésion. La facilité des communications avec Nantes et Bordeaux permettrait de jeter, sur toutes ces lignes, les produits pour lesquels le pays manque de débouchés suffisants : les cidres, les bois, les charbons, les granits, les fourrages, les céréales. Nous recevrions en échange, avec des frais d'importation presque nuls, les fruits et légumes secs de la Touraine, jardin de la France ; les produits en bétail, beurre et salaisons du Bessin et du Cotentin ; les arrivages de l'étranger, dans les ports de la Manche et de la Méditerranée...

Les conseils municipaux de Caen, de Falaise, d'Argentan, de Séez et d'Ecouché ont, à l'unanimité, voté des allocations considérables dans l'intérêt du chemin de fer sur lequel l'enquête est faite. Cette unanimité de vœux prouve non seulement la sympathie des habitants des lieux que le chemin de fer doit traverser, mais encore que ces populations ont réduit à leur juste valeur les bruits semés par les retardataires et les antagonistes des chemins de fer : qu'ils seraient la cause d'augmentation dans le prix des denrées, de perturbation

dans le commerce ; qu'ils tueraient les diligences et le roulage. Tous ces sujets d'inquiétude ont disparu devant les faits et l'expérience.....

Voici les tracés décidés, le 25 mars 1846, par délibération de la commission de l'Ouest :

de Bonnières à Caen.
de Serquigny à Rouen.
de Paris à Rennes, par le Mans, avec embranchement sur Alençon.
du Mans à Caen.

Le timbre-poste, utilisé en Angleterre dès 1840, ne le fut en France qu'en 1848. Jusqu'alors la taxe des correspondances était, comme on l'a vu, perçue en numéraire. Elle pouvait être payée, sans augmentation, par le destinataire aussi bien que par l'expéditeur. Comme les lettres non affranchies circulaient accompagnées d'un bordereau descriptif, leur transmission s'opérait avec sécurité et régularité ; aussi formaient-elles la presque totalité des correspondances au grand détriment du service qui était surchargé par ce travail de comptabilité de taxes à percevoir.

Au début l'administration n'émit que des timbres de 0 fr. 20, 0 fr. 40, et 1 fr.

Quelques années plus tard on augmenta le nombre des catégories et on frappa d'une surtaxe les correspondances non affranchies au départ ce qui eut pour effet d'en rendre le nombre insignifiant. Au moment de la mise en vente des premiers timbres plusieurs journaux de notre région publièrent l'avis suivant extrait du *Moniteur Universel* :

La nouvelle loi sur le port des lettres à 0 fr. 20 fonctionne depuis quelques jours. Un grand nombre de lettres reçues des départements à Paris portent la vignette carrée, figure de l'affranchissement. Cette petite gravure est à l'effigie de la République, se détachant en blanc sur fond noir. La Poste

frappe cette vignette avant la distribution, pour qu'on n'ait pas la tentation de s'en servir une seconde fois [1].

En 1852, on parla de créer dans le département de l'Orne un bureau de passe mieux placé qu'Alençon pour diriger rapidement les correspondances postales.

Ce projet fut présenté en ces termes à l'Administration par le Conseil général de l'Orne. (Séance du 29 août).

Le Conseil général émet le vœu que l'Administration des Postes fasse droit aux plaintes nombreuses des habitants du département et avise aux moyens de prévenir les retards qui résultent, pour leurs correspondances, de la position excentrique d'Alençon, où se trouve le seul bureau de passe du département. Cette organisation du service est évidemment insuffisante, et la nécessité pour les bureaux qui n'ont pas entre eux de correspondance directe, de se servir de l'intermédiaire du bureau d'Alençon, quelle que soit d'ailleurs la proximité de la destination de leurs lettres, occasionne sur bien des points des retards tels qu'on pourrait citer bon nombre de communes qui, n'étant séparées que par des distances de quelques kilomètres, ne reçoivent cependant leur correspondance que le troisième jour de sa date.

Cette situation fâcheuse, qu'explique la situation topographique du chef-lieu du département, appelle au plus haut point la sollicitude de l'Administration des Postes ; elle peut y remédier par l'établissement de bureaux de passe dans les chefs-lieux d'arrondissement ou sur les points de convergence des routes et des correspondances.

1. Depuis cette époque, l'affranchissement de la lettre simple du service intérieur varia souvent ; il fut de :

0,20 avec maximum de 7 gr. ½ jusqu'en 1850 ; 0,25, jusqu'en 1854 ; 0,20, jusqu'en 1861 ; 0,20 avec maximum de 10 gr. jusqu'en 1871 ; 0,25, jusqu'en 1875 ; 0,25, avec maximum de 15 gr. jusqu'en 1878.

Puis 0,15 jusqu'à 15 gr. et enfin 0,10, puis 0,15 et 0,25 jusqu'à 20 gr.

On lit dans la *Revue de l'Enseignement primaire* du 4 avril 1920 :

Quand Louis XIV s'éloignait du lieu où résidait la cour, les personnes de sa suite se procuraient des marques qu'elles apposaient sur les lettres destinées à Paris, pour les faire porter par les courriers du roi. C'est ainsi que fut lancé dans le monde le timbre-poste.

Il serait également désirable que les divers bureaux de poste, desservant des communes appartenant à un même canton, eussent entre eux correspondance directe, afin d'éviter par exemple, que des ordres envoyés par un juge de paix à la brigade de gendarmerie de son canton, ne lui parviennent que le troisième jour, lorsqu'ils pourraient arriver dans le délai d'une heure, s'ils étaient envoyés par un exprès.

Le Conseil général espère que cette situation toute particulière au département de l'Orne fixera l'attention de M. le Directeur général des Postes et qu'il apportera au service de ce département les améliorations réclamées.

Grâce aux voies de communication qui le desservent Argentan occupe aujourd'hui une situation topographique privilégiée; aussi, a-t-il été choisi dernièrement par l'Administration des Postes pour travailler dans un « bureau de tri » spécial une grande partie des correspondances de la région ouest.

D'après les archives départementales l'arrondissement d'Argentan comprenait en 1856 quinze bureaux de poste ; en voici les noms :

Argentan	Nonant
Briouze	Putanges
Ecouché	Rânes
Exmes	Le Sap
La Ferté-Fresnel	Ste-Gauburge
Gacé	Trun
Le Merlerault	Vimoutiers
Mortrée	

Nombre de localités étaient donc encore desservies par des bureaux de Poste très éloignés. Voici quelques exemples :

Alménèches	était	desservi par	Nonant
Boucé	—	—	Ecouché
Chambois	—	—	Trun
Echauffour	—	—	Ste-Gauburge
Nécy	—	—	Trun
Ticheville	—	—	Vimoutiers

Aussi l'Administration recevait-elle fréquemment des demandes tendant à faire créer de nouveaux établissements de Poste.

C'est à cette époque que le Conseil municipal de Chambois sollicita un bureau de plein exercice et que le maire de Boucé demanda un bureau de distribution malgré l'opposition systématique de son Conseil municipal.

Un rapport, écrit le 1er mars 1858 par ce magistrat, contient, en effet, le passage suivant :

J'ai réuni mon Conseil municipal pour lui soumettre mon projet d'établir ici un bureau de distribution de lettres.

Hier la réunion a eu lieu mais ceux dont la parole est toujours entraînante ont dit bien haut que ma proposition n'était d'aucun intérêt pour la commune, que cela n'était pas utile.

Comment voulez-vous que je puisse faire voir clair à une assemblée qui veut être aveugle ? Ah ! qu'il y a de malice chez les hommes !...

CHAPITRE XV

M. Vandal, Directeur Général des Postes

Par un décret en date du 25 mai 1861, M. Vandal fut nommé directeur général des Postes en remplacement de M. Stourm, élevé à la dignité de sénateur.

Le corps de M. Vandal repose dans l'humble cimetière de Coulandon, à quatre kilomètres d'Argentan.

Cette étude serait donc incomplète si nous ne consacrions pas quelques lignes à cet ancien directeur général.

C'est M. Vandal qui inaugura la ligne des paquebots-poste français entre le Havre et New-York.

Il prononça à cette occasion un discours qui fut très remarqué.

Après avoir fait l'historique des services maritimes français, M. Vandal terminait ainsi :

Nos subventions maritimes se sont développées avec le mouvement du siècle ; elles ont grandi avec la richesse publique, et elles en ont été les serviteurs, les auxiliaires et les appuis : c'est le développement de la prospérité générale et non l'augmentation de taxes qui a fait les frais de ces dépenses fécondes ; que l'esprit de dénigrement signale l'accroissement progressif de nos budgets, c'est son rôle, et nous n'avons pas à nous en étonner ; mais vous, armateurs du Havre, de Marseille et de Bordeaux ; vous, fabricants de Lyon, de Mulhouse et de Rouen ; vous, constructeurs de navires et de machines ; vous, travailleurs de toutes sortes qui vivez du salaire acquis ; vous, consommateurs qui recherchez le bon marché du produit ; vous tous enfin qui aimez votre pays, dites-nous si vingt-cinq millions sont inutilement dépensés lorsqu'ils ouvrent des débouchés à vos produits, des emplois à vos capitaux, lorsqu'ils donnent des salaires à vos bras et de la grandeur à la patrie ? Répondez, et que le cri de la nation reconnaissante s'associe à vos acclamations !

....

Allez donc, nobles vaisseaux, fils de l'air et du feu, obéissez à l'âme embrasée qui bout dans vos entrailles ; allez vers les pays où le soleil se couche, et portez sous les plis de votre pavillon l'influence et le génie de la France, le nom et la grandeur de son souverain. Nos vœux vous accompagnent et notre confiance promet à cette pacifique Armada les vents et la fortune !

Un rapport que M. Vandal adressa, en 1866, au ministre des finances sur les progrès accomplis dans l'Administration des Postes et sur ceux qui restaient encore à réaliser fut aussi très apprécié.

Le caractère dominant de l'exploitation postale depuis cinq ans, disait M. Vandal, dans le résumé de son rapport, *c'est un développement né de l'expansion économique du pays ; la loi de ce développement se révèle à chacune des branches de notre exploitation ; lettres, journaux, imprimés, mandats de poste, transports de valeurs déclarées, corres-*

pondance étrangère, l'accroissement est constant et il ne paraît pas prêt à s'arrêter..... Or, les moyens d'action du service ne s'étant pas développés dans une proportion semblable, il en résulte que le service est relativement dans une situation moins favorable qu'il y a cinq ans. Et néanmoins, pendant ce laps de temps, que de progrès réalisés ! Le nombre des établissements de poste accru, le service rural développé, le travail ambulant simplifié, le service maritime étendu, la correspondance étrangère favorisée, tous ces faits témoignent des efforts accomplis par le service des Postes. Les jouissances des populations ont été augmentées, le fait est incontestable, mais l'opinion publique est peu disposée à tenir compte des efforts accomplis et, sans connaître les détails, elle a la conscience que les forces de l'exploitation postale sont inférieures aux besoins de cette exploitation...

Une circulaire de M. Vandal prescrivant aux agents de son administration de saisir toutes les correspondances paraissant renfermer un manifeste du comte de Chambord eut, en 1867, un certain retentissement parmi les membres du Corps législatif.

M. Eugène Pelletan prononça à ce sujet les paroles suivantes :

Il y a un point sur lequel nous sommes d'accord ici, c'est l'inviolabilité du secret des lettres. Non pas parce que cette inviolabilité est inscrite dans le code pénal, et qu'elle est entourée de garanties, de peines sévères. Non, Messieurs, mais parce que l'inviolabilité du secret des lettres est gravée en caractères ineffaçables au fond de la conscience, dans la morale publique, et qu'aucun code ne peut s'empêcher de la faire respecter...

Notre législation déclare que la vie privée doit être murée ; elle va même jusqu'à mettre la vie privée sous la protection de la loi sur la diffamation, qui ne permet pas de faire la preuve des faits diffamatoires. Or, si la vie privée doit être murée, à plus forte raison la pensée privée doit être respectée ; violer le sanctuaire de la pensée privée, c'est commettre, en

quelque sorte, un attentat contre la pudeur de l'âme humaine, c'est frapper ce que nous avons de plus intime, de plus personnel...

M. Vandal, qui prit la parole en qualité de commissaire du gouvernement, affirma que le secret des lettres avait toujours été respecté et que l'Administration s'était d'ailleurs conformée, en ordonnant la saisie, à une réquisition régulière du préfet de police agissant comme magistrat judiciaire.

M. Ernest Picard, qui répliqua à M. Vandal, soutint vivement les accusations portées par M. Eugène Pelletan contre l'Administration des Postes et demanda la suppression du *cabinet noir* qu'il appela le *bureau du retard.*

M. Roucher donna lecture de la réquisition du préfet de police dont il défendit la parfaite légalité. Quant au cabinet noir, il en nia formellement l'existence.

Je proteste, dit-il, *de la manière la plus énergique contre de pareilles allégations, et j'ajoute qu'il ne devrait être permis à un galant homme comme l'est l'honorable M. Picard de les produire à cette tribune que s'il en apportait des preuves matérielles et certaines.*

Ces paroles furent couvertes d'applaudissements et le Corps législatif vota l'ordre du jour pur et simple. Mais l'opinion publique ne fut pas aussi facile à convaincre et elle persista à croire à l'existence du *cabinet noir* [1] jusqu'à la chute du régime impérial.

Le 13 août 1870, M. Vandal adressa au personnel de son Administration la circulaire que nous reproduisons ci-dessous :

Les derniers appels sous les drapeaux laissent des vides nombreux dans le service des Postes.

Le travail augmente et le nombre des bras consacrés à son exécution diminue.

1. Voir le chapitre intitulé : La Poste à Argentan vers 1789.

Les familles attendent avec impatience des nouvelles de leurs enfants appelés à faire partie de l'armée active.

Jamais la tâche de l'Administration des Postes n'aura été plus utile et plus populaire : Acheminer rapidement les correspondances, les distribuer avec précision et fidélité, c'est la servir dans ses intérêts les plus intimes d'affections et de cœur.

Que nos efforts s'élèvent à la hauteur de notre mission ; ne comptons plus les heures de notre travail, ni de jour, ni de nuit.

Je fais appel au dévouement et au patriotisme de tous mes collaborateurs, chefs, agents et sous-agents. Qu'ils assurent le service à tout prix et par tous les moyens possibles ; les mères de famille leur sauront gré de s'associer énergiquement au concours de toutes les forces vives de la nation!

M. Vandal donna sa démission le 9 septembre 1870, ce fut M. Rampont qui lui succéda.

CHAPITRE XVI

Guerre de 1870-71

Pendant cette douloureuse période, des efforts continus furent faits pour maintenir les communications postales entre les diverses parties du territoire ; besogne ardue, les prévisions se trouvant trompées par la précipitation des événements.

Le 13 septembre 1870, la délégation de la Défense nationale quitta Paris pour s'installer à Tours.

Le 12 octobre, un décret de Tours réunit l'Administration des postes à celle des télégraphes.

Un peu plus tard, on quitta Tours pour aller à Bordeaux.

Ballons

Des ballons emportaient de Paris les correspondances pour la province. Du point d'atterrissage ces correspondances étaient acheminées sur le bureau ambulant le plus voisin qui en opérait le tri et les dirigeait sur leurs destinations respectives. Le sac contenant les plis officiels était confié à un agent des Postes du département où la descente avait eu lieu, cet agent allait aussitôt en effectuer la remise à Tours (à Bordeaux après le 11 décembre). Soixante-huit ballons quittèrent Paris pendant le siège.

Un seul tomba dans le département de l'Orne.

Ce fut le « Rouget de l'Isle », parti de la gare d'Orléans le 24 décembre 1870, à trois heures du matin. Il appartenait à l'Administration des télégraphes et cubait 2.045 mètres. Ses aéronautes étaient MM. Jahn, Glachant et Garnier. Ils avaient avec eux quatre pigeons voyageurs appartenant à M. Van Roosebeke. Ce ballon atterrit à Loisivrières, commune de la Ferté-Macé, à 9 heures du matin, après avoir effectué un voyage de 6 heures et parcouru une distance de 240 kilomètres.

Deux tombèrent dans le département de l'Eure, deux dans le département de la Sarthe, deux dans celui de la Mayenne et quatre dans l'Eure-et-Loir.

Le 1er décembre 1870, un ballon se dirigeant d'Alençon vers Carrouges fut signalé à Argentan. Quelques heures plus tard un voyageur arrivant de Montmerrei, près Mortrée, annonça que cet aéronat venait d'atterrir au Camp de César. Il résulte de l'enquête que nous avons faite à ce sujet que ce ballon n'était pas chargé d'un service postal ; un seul ballon-poste, « la Bataille de Paris », partit de la capitale le 1er décembre 1870 et son atterrissage eut lieu, non dans le département de l'Orne, mais dans le département du Morbihan.

Les lettres à expédier par ballon ne devaient pas peser plus de quatre grammes. Elles étaient taxées vingt centimes et leur affranchissement était obligatoire.

Plusieurs missives de ce genre furent distribuées dans Argentan.

Nous citerons entre autres celle que Mme veuve Bisson (rue de Paris) reçut de son fils, M. Alexandre Bisson, auteur dramatique.

Paris ne fut pas seul, pendant la guerre franco-allemande, à recourir aux ballons pour communiquer avec l'extérieur ; les cent vingt mille soldats français bloqués entre Metz et ses forts employèrent le même procédé. Nous lisons dans un recueil de souvenirs écrit par un de nos concitoyens [1] qui prit part à la campagne et qui fut fait prisonnier au siège de cette ville :

...Nous étions cent vingt mille hommes à Metz. Bloqués entre les forts et la ville, nous ne recevions aucune nouvelle et nous ne pouvions communiquer avec personne. Depuis le 9 août il ne m'avait pas été possible d'écrire à ma famille, d'ailleurs si je l'avais pu comment aurais-je envoyé ma lettre ? Il y avait bien des ballons qui partaient de temps en temps et dans lessquels nous mettions de laconiques billets, mais que pouvions nous espérer d'un procédé qui offrait si peu de chances de réussite ?

Quelques-uns de ces messages parvinrent cependant à destination. Il en fut reçu plusieurs dans notre ville ; nous en citerons cinq : un adressé par M. Marie Brou à son père M. Brou, rue de Paris ; quatre envoyés par M. Victor Henry à sa femme, Mme Henry, à Coulandon.

Emportés par quatre ballons différents, ces derniers messages furent remis à Mme Henry par M. Viel, secrétaire de la sous-préfecture ; ils contenaient des nouvelles de plusieurs jeunes gens retenus à Metz avec M. Henry. Voici leurs noms : Barbay Achille, d'Argentan ; Bourdon, d'Argentan ; Bretel, serrurier, d'Argentan ; Fichet, de Putanges ; Gilbert, d'Argentan ; Leguernay Louis, d'Argentan.

Les ballons de Metz n'étaient pas montés.

1. M. Achille Barbay, rue de Paris, à Argentan.

Pigeons

Pour les lettres à destination de la capitale, on eut recours aux pigeons voyageurs.

Nous empruntons les lignes suivantes aux « Postes françaises » de M. Alexis Belloc :

Les ballons assuraient le transport des correspondances à destination des départements ; les pigeons devaient uniquement servir au transport des lettres à destination de Paris. A cet effet, on confia à chaque aéronaute un panier de pigeons qui devaient être remis à la délégation de la Défense nationale, à Tours, où étaient centralisées toutes les dépêches à diriger sur la capitale. Ils étaient préalablement numérotés et classés d'après leur degré d'instinct, de force et de sécurité dans le vol.

Il s'agissait tout d'abord de trouver un système permettant de confier aux pigeons, dont le bagage devait être forcément très léger, le plus grand nombre possible de dépêches. Au début elles étaient écrites à la main, sur du papier très mince, sur une seule face et en plusieurs expéditions. Vers le milieu d'octobre, M. Barreswill eut l'idée de reproduire par la photographie les épreuves à transmettre et les premiers résultats de cette mesure furent excellents. Les procédés se perfectionnèrent dans la suite à un tel point que l'on put introduire, dans un tube de plume de cinq centimètres de longueur, une douzaine de pellicules photographiques pouvant contenir jusqu'à trente mille dépêches. On fixait ensuite ce tube à l'aide de fils de soie à l'une des maîtresses plumes de la queue du pigeon, que des colombophiles allaient lancer dans le rayon le plus rapproché de Paris, opération délicate et qui nécessitait des connaissances tout à fait spéciales.

A leur arrivée dans les colombiers, les messages étaient recueillis par un facteur de la Poste qui les apportait chez le directeur général, lequel, à son tour, les faisait remettre au gouverneur de Paris ; et c'est chez ce dernier que s'en firent tout d'abord la lecture à la loupe et la répartition entre les divers destinataires ; ces formalités avaient été réglées par

décret. L'extension que prit ce service et l'arrivée des pellicules Dagron obligèrent d'abandonner la loupe et de créer un atelier spécial à l'Administration des lignes télégraphiques ; par l'emploi de l'électricité et de lentilles grossissantes du plus puissant effet, les dépêches étaient projetées sur un transparent où les employés les lisaient et les transcrivaient aisément ; quant à la question de savoir à quelle administration devaient appartenir ces dépêches, elle souleva des discussions entre les services intéressés, mais une délibération du gouvernement de la Défense les attribua à l'Administration des Postes.

La taxe des dépêches à expédier par pigeons voyageurs était de cinquante centimes par mot avec un maximum de vingt mots. Elles pouvaient être déposées indifféremment dans les bureaux de la Poste ou du Télégraphe. Elles étaient réunies sous une même enveloppe et adressées à la direction générale à Tours avec la mention : « pigeons voyageurs ».

La taxe de 0 fr. 50 ne tarda pas à être abaissée à 0 fr. 20.

Nous venons de voir les efforts tentés pour communiquer avec Paris. Ceux qui durent être faits pour assurer la correspondance entre les diverses parties de la France ne furent pas moindres.

Les progrès rapides de l'invasion obligeaient à changer presque chaque jour le service d'un grand nombre de courriers : le 23 janvier 1871, par exemple, les correspondances pour Alençon, alors occupé par l'ennemi, furent adressées d'Argentan à Sées où Alençon les fit prendre. Les transports de la Guerre encombraient les voies et retardaient les trains. Le transit par Paris n'existant plus, les détours obligés étaient considérables. Ainsi, l'ambulant de Paris à Granville dirigea pendant plusieurs jours sur Rennes et sur Nantes toutes les correspondances à destination de la capitale. Maintes fois on se vit dans l'obligation de chauffer des trains spéciaux. C'est ainsi qu'un train spécial pour la poste fut établi d'Argentan à Dreux le 13 février 1871.

Alençon étant occupé par l'ennemi, la direction des Postes se trouva transférée à Flers, le 12 janvier 1871.

Quelques semaines plus tard et pendant un certain temps, les préliminaires de paix étant signés, les lettres à destination de la capitale ne purent être expédiées que non cachetées.

CHAPITRE XVII

La Poste à Argentan depuis 1870

A partir de 1865 les attributions de la Poste se multiplièrent et grâce aux voies ferrées ses services devinrent de plus en plus rapides. Successivement on lui confia les abonnements aux journaux et publications périodiques, le recouvrement des valeurs commerciales, le transport des colis postaux, la gérance de la Caisse d'épargne, etc. Voici les noms des receveurs qui se sont succédé à Argentan depuis cette époque [1] :

1864, M. Rezé.

Relais, poste aux chevaux et maître de poste : Mme veuve Millet [2]. Télégraphe, M. Olsen.

1865, *id.*

1866, *id.*

1867, *id.*

1. Depuis 1789, le service de la poste aux lettres avait été dirigé à Argentan par (l'année indique l'époque approximative de la nomination) :

1789, Mme veuve Fessard.
1791, M. Millet.
1825, Mme Victorine Daléchamps.
1831, Mme Millet.
1841, M. Thévenot (poste aux chev. Mme Millet).
1843, M. Labitte — —
1847, M. Labbey — —
1855, M. Delabarre — —
1856, M. Faucheux — —
1861, M. Ceytre — —
1862, M. Rezé — —

2. Le nom de Millet se rencontre souvent dans l'histoire des postes d'Argentan, c'est pourquoi nous croyons devoir lui consacrer quelques lignes :

1868, M. Roux. Télégraphe, M. Godefroy.
1869, M. Roux. Télégraphe, M. Buland.
1870, *id.*

Dès 1791, la poste aux lettres et la poste aux chevaux étaient dirigées dans cette ville par un sieur Millet.

On lit, en effet, dans les procès-verbaux des assemblées électorales des districts :

« Séance du 23 novembre 1791 : nomination d'un directeur de la poste aux lettres ; Millet, directeur à Argentan, ayant réuni 97 voix sur 101 est proclamé »,

Et dans l'Histoire d'Argentan de Germain :

« Le 23 juin 1791, la municipalité décide qu'il serait ordonné au sieur Millet de ne donner des chevaux à qui que ce soit sans un écrit de l'officier municipal. »

Même constatation pour l'année 1793.

Nous voyons, en effet, dans l'Annuaire de l'Orne de cette époque :

Argentan : directeur de la poste aux lettres M. Millet.

Et dans l'Histoire d'Argentan durant la Convention, de M Eug. Vimont :

« Comme les personnes qui détenaient des fonctions publiques devaient être munies d'un certificat de civisme, les officiers municipaux et les notables accordèrent dans la journée du 6 mars 1793 ce certificat aux personnes suivantes :

... Picot, facteur de la poste aux lettres... Painel courrier de la malle... Millet, maître de poste. »

Ce dernier ouvrage et la collection des Annuaires de l'Orne nous ont donné quelques renseignements sur les Millet ; nous reproduisons ci-dessous plusieurs passages dans lesquels nous avons remarqué ce nom :

« Sur les six heures Barbot Terceville rencontra, dans la rue du Griffon, les citoyens Millet, directeur de la poste et du Jonceray. Ces deux bons patriotes s'entretenaient du mode de recrutement. »

(Argentan durant la Convention.)

« Une grande épuration de tous les membres de la Société populaire d'Argentan commença le 10 mai 1794 et finit le 26. Chaque citoyen dut rendre compte de sa conduite depuis la Révolution. Presque tous les frères furent maintenus. Voici la liste des 159 épurés et conservés.

....

Millet, de la poste.

....

(Argentan durant la Convention.)

Argentan 1812 : Millet Pierre-François, directeur des postes aux lettres, membre du collège électoral du département de l'Orne.

(Annuaire de l'Orne.)

Argentan de 1841 à 1865 : Poste aux chevaux : Mme Vve Millet.

(Annuaire de l'Orne.)

Le relais de la poste aux chevaux d'Argentan était, au temps des Millet, ruelle de la Poste, dans la propriété actuellement occupée par Mlle Dervillé. Ce relais comprenait plusieurs écuries ; l'une, qui pouvait contenir de huit à dix chevaux, existe encore ; les autres ont été transformées ou détruites. Dans ces dernières fut découverte une vierge de pierre que Mlle Dervillé a conservée.

D'après les renseignements que nous avons recueillis on attelait ruelle de la Poste. Pour gagner leurs routes respectives la plupart des attelages

Vinrent ensuite : MM.

Mahéo (la Poste et le Télégraphe sont alors fusionnés), Levieuge, Baymé, Pastol, Alexandre, Clément-Grandcour et Bisson.

Bien que sa conversion en recette composée ait été sollicitée par la ville dès l'année 1864, le bureau de poste d'Argentan resta recette simple jusqu'en novembre 1871. (Voir le chapitre intitulé : La Poste à Argentan vers 1830.)

Voici les termes de la délibération par laquelle le Conseil municipal d'Argentan demanda, le 5 février 1864, les avantages conférés aux recettes dites composées :

Considérant que depuis quelques années le produit du bureau de Poste d'Argentan, pour la taxe des lettres seulement, a augmenté d'environ cinquante pour cent, que cette augmentation est la suite de l'essor toujours croissant imprimé dans la ville depuis l'ouverture du chemin de fer de Mézidon aux transactions commerciales et au mouvement général des affaires, ainsi qu'à une plus grande activité dans toutes les relations.

Considérant que pour les habitants d'Argentan et pour les nombreux étrangers qui fréquentent cette ville il est très utile de trouver les plus grandes facilités pour l'expédition de leurs correspondances et des envois de toute espèce qui emploient l'intermédiaire de la poste ; *que ce besoin est d'au-*

étaient, par conséquent, obligés de traverser la ville. Or, la rue de la République n'existait pas, les postillons n'avaient donc le plus souvent à leur disposition que des passages étroits et des détours brusques. Aussi, leur tâche présentait-elle, au départ comme à l'arrivée, des difficultés sérieuses.

Les postillons d'Argentan les plus connus dans cette ville étaient, paraît-il, au temps de Mme veuve Millet, MM. Deslandes et Morin.

On nous a dit aussi que Mme veuve Millet avait été longtemps secondée par son fils.

En 1866, Mme veuve Millet sollicita l'autorisation de céder au sieur Mullier, entrepreneur de voitures publiques, l'exploitation du relais d'Argentan. Le Préfet de l'Orne ayant demandé l'avis du maire de cette ville celui-ci proposa en ces termes la suppression du relais :

« ... Quant au maintien du relais, je le regarde comme fort peu utile, en tenant compte surtout de l'avenir ; les droits de poste sur les voitures publiques cesseront entièrement lorsque la ligne de Granville sera ouverte ».

Par décision ministérielle en date du 4 mars 1873 les derniers relais furent supprimés

tant plus impérieux que, par suite du croisement des trains-poste à Argentan à des heures trop rapprochées, les habitants de cette ville ne peuvent, en fait, jouir des avantages du double service établi sur la ligne du Mans à Caen ; que cet inconvénient, très nuisible aux intérêts d'Argentan, se trouve sans doute amoindri par la bonne volonté du directeur qui tient son bureau à peu près constamment ouvert mais qu'il n'en subsiste pas moins dans toute sa gravité.

Considérant enfin que dans un délai rapproché et par suite de l'ouverture de la ligne de Granville l'importance de la ville doit encore augmenter.

Le Conseil municipal demande à M. le Directeur général de faire profiter la ville d'Argentan des améliorations annoncées dans le budget de 1865 par la conversion du bureau de Poste en bureau composé.

Depuis 1862, le service des Postes fonctionna successivement dans notre ville :

Place Henri IV, n° 4.

Rue de la Sous-Préfecture, n° 8.[1]

Rue de la Vicomté, n° 1.

Rue de la Planchette, n° 26.

Rue de la République, n° 46.

Place du Château n° 1[2].

L'installation du double service postal et télégraphique dans un même local se fit à Argentan au début de l'année 1882.

Avant de tomber d'accord sur la question de l'immeuble à choisir ainsi que sur celle de l'indemnité pécuniaire à verser par la ville, l'Administration des Postes et l'Administration municipale discutèrent pendant trois ans.

1. A cette époque les Directeurs des postes choisissaient eux-mêmes leur logement, néanmoins il fallait que l'immeuble fut agréé par l'Administration. Le bureau d'Argentan ne resta rue de la Sous-Préfecture que du 24 avril au 1er novembre 1862.

2. On lit dans l'*Histoire d'Argentan* de Germain ce passage qui permet de supposer que la Poste occupa, avant 1862, un immeuble de la rue Paul-Boschet :

Les halles furent démolies vers 1820 ; le marché aux grains fut alors transféré dans la Grande-Rue ou *rue* de la Poste, *où il se tenait en plein air.*

Voici un résumé des observations qu'ils échangèrent ; nous l'avons établi d'après les registres des délibérations. (Archives de l'Hôtel de Ville 1878 à 1881.)

17 juin 1878

Communication du Receveur des Postes au Conseil municipal relativement au changement de l'emplacement du bureau télégraphique qui par suite de la loi nouvelle doit être fixé dans un même local que le bureau de Poste. Nomination d'une commission pour le choix d'un emplacement central qui serait acquis par la ville [1].

2 août 1878

Rejet par 10 voix contre 8 du projet d'établir le bureau des Postes et Télégraphes dans les bâtiments occupés, place de l'Hôtel de Ville, par la salle d'asile, parce que ce point est moins central encore que celui actuellement occupé par le bureau de Poste.

4 février 1879

Lettre de M. le Directeur des Postes et des Télégraphes relative :

1° *A la fusion des deux services dans un bâtiment communal.*

2° *Ou en cas de rejet, au concours pécuniaire à donner par la ville pour réunion de ces services dans la maison affectée actuellement au service des Postes.*

Le Conseil consulté refuse tout concours sur les deux questions.

6 juillet 1880

M. Boschet, maire, donne lecture d'une lettre adressée à M. le Maire par M. Gévelot, député de l'Orne, en date du 26 juin dernier.

1. Le télégraphe se trouvait alors au premier étage de l'immeuble actuellement occupé, place de l'Hôtel de Ville, par l'école des garçons. (Voir notre *Histoire de la Télégraphie à Argentan.* — Bulletins n°s 2 et 3 de la Société historique et archéologique de l'Orne, année 1919).

Par cette lettre, M. Gévelot offre à la ville son intervention auprès de M. le Ministre des Postes et Télégraphes pour arriver à un accord amiable relativement à la question de concentration, dans un local unique, des services des Postes et Télégraphes, et il estime que le ministre accepterait une transaction par laquelle la municipalité paierait, en 10 ou 15 annuités, une somme de 3.000 francs à titre de contribution dans le loyer de l'immeuble occupé par les Postes où serait installé le service télégraphique ; ou bien encore on installerait dans les bâtiments communaux actuellement occupés par le Télégraphe le service des Postes moyennant une indemnité locative qui resterait à déterminer. La discussion ouverte sur la question ainsi présentée à nouveau devant le Conseil par M. le député Gévelot se termine par les deux propositions suivantes posées successivement par M. Boschet :

1re proposition : Y a-t-il lieu de rapporter les votes précédemment émis par le conseil touchant la question de réunion des services des Postes et des Télégraphes ?

2e proposition : Y a-t-il lieu de donner à l'Administration des Postes et Télégraphes une indemnité locative pour le cas de réunion du service des Télégraphes dans des bâtiments autres que ceux concédés par la ville lors de l'installation primitive de ce service à Argentan ?

Le Conseil, après avoir délibéré, décide :

Sur la première proposition, à la majorité, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur les votes précédemment acquis.

Sur la seconde proposition, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'accorder d'indemnité à l'Administration des Postes.

28 septembre 1880

M. Boschet, maire, fait savoir au Conseil qu'il a reçu une visite de M. Balavoine, inspecteur du contrôle au ministère des Postes et des Télégraphes, tendant à la jonction de ces deux services à Argentan.

La majorité du Conseil estime qu'elle n'a pas à revenir sur la décision qu'elle a prise antérieurement à ce sujet.

16 novembre 1880

M. le Maire expose qu'il a eu une entrevue il y a quelques jours avec le Receveur des postes, qu'il résulte de leur entretien que l'Administration supérieure est trés désireuse de voir réunir le plus tôt possible les postes et les télégraphes conformément à la nouvelle loi, mais, d'après M. le Receveur, le Ministre demanderait que la ville voulût bien donner une indemnité, si minime qu'elle fût, en échange des locaux actuellement occupés par le télégraphe et dont elle recouvrerait la libre jouissance ; il croit qu'en présence de dispositions aussi bienveillantes de la part de M. le Ministre, le Conseil ne peut, malgré les charges qui pèsent sur le budget, se refuser à voter une indemnité.

Le Conseil municipal, désireux d'être agréable à l'Administration des postes, vote, sur la proposition de M. Lair-Dubreuil et à l'unanimité, la somme de mille francs payable en cinq annuités de deux cents francs chacune.

7 juin 1881

M. le Maire entretient le Conseil de la destination à donner aux jardin et maison des héritiers Lautour ; il donne connaissance d'une entrevue avec le Directeur des postes lequel, sans prendre parti, a déclaré qn'une cause de rejet des propositions que pourrait faire la ville pour la location à l'Administration des postes serait la durée du bail de dix ans et le refus de se charger des réparations ou appropriations.

Divers membres émettent l'avis que la poste pourrait trouver un emplacement plus central et qu'il vaudrait mieux traiter, s'il est possible, avec une autre administration.

M. Meheudin propose d'établir dans la propriété dont il s'agit une maison laïque d'éducation et d'instruction pour les jeunes filles.

M. le Maire déclare ne pas contester l'utilité de cette création, mais il croit que l'on pourra, en dépensant beaucoup moins, trouver un autre local.

Le Conseil décide par neuf voix contre neuf, la voix du président étant prépondérante, que les négociations commen-

cées par M. le Maire seront poursuivies sur les bases ci-après : bail de quinze ans, loyer seize cents francs, part contributive de la ville dans les réparations huit cents francs.

26 juillet 1881

M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le Directeur des postes et télégraphes relative à la location à son administration de la propriété acquise des héritiers Lautour et offrant les conditions suivantes : le bail aurait une durée de 18 ans, le prix de location serait de 1.500 francs et la part contributive de la ville dans les réparations 1.000 francs.

MM. Deplanche, Meheudin, Meneut, Lebrun et Cœurdoit persistent à demander l'établissement dans cette propriété d'une maison laïque d'éducation et d'instruction pour les jeunes filles.

Les conditions proposées par le Directeur des postes et des télégraphes sont adoptées par le Conseil sauf modification en ce qui concerne le prix de location qui devra être de 1.660 frs.

9 août 1881

L'Administration des postes et des télégraphes maintient le chiffre de 1.500 francs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le prix de 1.500 fr.

20 septembre 1881

M. le Maire donne lecture du projet de bail ; après discussion, le Conseil approuve.

Aujourd'hui le local étant devenu trop exigu par suite de l'accroissement continuel des services, l'Administration des Postes et des Télégraphes se voit dans la nécessité de chercher un autre immeuble.

On lit à ce sujet au registre des délibérations du Conseil municipal d'Argentan.

17 juin 1913

M. le Maire donne lecture de la promesse de vente consentie à la ville par M. Saubat, propriétaire de la maison située aux numéros 15, 17 et 19 de la rue du Beigle. Il expose ensuite que la disparition de cet immeuble permettra d'amorcer le prolongement du boulevard Mézeray vers la gare et que la ville en faisant l'acquisition de la maison occupée par Mlle Olivier sera en mesure de livrer à l'Etat le terrain qui lui est nécessaire pour la construction de l'Hôtel des Postes.

La guerre ayant fait ajourner l'exécution de ce projet, celui-ci fut successivement remplacé par plusieurs autres.

D'après le plus récent, le nouvel Hôtel des Postes serait construit dans les jardins du Donjon en bordure de la rue des Bouteilles.

CHAPITRE XVIII

Coutumes et Superstitions

« Un grand nombre de coutumes et de superstitions, dit Chrétien dans l'un de ses *Almanachs argenténois*, nous viennent des Celtes et des Romains ; d'autres nous ont été léguées par les barbares qui, à la décadence de l'empire romain, se sont fixés tour à tour dans nos contrées ; le moyen âge nous a fourni le reste. »

Celles qui se rattachent à la Poste ont-elles vraiment une origine aussi ancienne ? Il est permis d'en douter, la Poste n'ayant eu jusqu'au XVIe siècle qu'une importance très secondaire.

Quoiqu'il en soit coutumes et superstitions de cette catégorie n'en existent pas moins profondément enracinées dans l'esprit rural de notre région. Consacrons leur donc quelques lignes.

L'Almanach des Postes

Chaque généralité [1] avait son annuaire complété par l'indication des départs des courriers et par le tableau du service des diligences et messageries royales.

Peu à peu les facteurs des postes prirent l'habitude de distribuer au public, lors du renouvellement de l'année, des abrégés de ces publications.

Ces abrégés, appelés « calendriers », contenaient l'indication des mois, des jours et quelques notions astronomiques.

Par une circulaire en date du 15 novembre 1849 les facteurs furent autorisés par l'Administration à continuer la distribution de ces calendriers à leur profit et pour leur compte conformément à un usage depuis longtemps établi, sous la réserve que les dites publications ne contiendraient pas d'autres renseignements que ceux spécifiés ci-dessus.

Mais ces renseignements n'étaient pas de nature à satisfaire entièrement le public et l'Administration comprit qu'elle avait avantage à faire ajouter au calendrier non seulement des notions générales et officielles sur le service des postes mais encore quelques indications locales. Tel fut l'objet de la décision du 17 août 1855.

Par la même décision le titre d'« Almanach » fut substitué à celui de « Calendrier ».

Le privilège de la publication de l'Almanach, concédé d'abord à M. Dupuy et ensuite à M. Oberthur, fut supprimé en 1870.

Depuis cette époque, tout éditeur peut, à ses risques et périls, publier l'« Almanach des Postes ».

Le Pachré

Naguère, dans les campagnes normandes, « pendant la nuit du samedi saint au dimanche », des chanteurs accompagnés de vielles et de violons, psalmodiaient, devant

1. Nom des circonscriptions financières de la France avant 1789.

chaque demeure, la passion et la résurrection de Jésus-Christ.

En échange de ces pieux cantiques l'habitant offrait aux chanteurs « des œufs pour leur pachré ».

Le « sacriste » allait de même de maison en maison quêter son « pachré ». Plus tard on l'offrit aussi au « maître d'école » et aux facteurs des postes. Si cette bizarre coutume a complètement disparu pour beaucoup de ceux qui en bénéficiaient jadis, elle existe toujours, dans notre région, pour les facteurs de campagne.

Les Prophéties de la Chandelle

Nous lisons dans un vieil almanach ornais qui a perdu non seulement sa couverture et nombre de pages mais aussi le nom de son auteur :

Lorsqu'il se forme de petites ramifications à une mèche de chandelle, il faut examiner attentivement de quel côté elles sont placées car bientôt on va recevoir une lettre.

Pourquoi faut-il examiner de quel côté sont placées les ramifications ? L'auteur ayant oublié de nous le dire nous sommes allés aux renseignements et voilà ce que nous avons appris :

« Si la mèche présente à son sommet, lorsque la chandelle brûle, une petite boule en forme de champignon, l'apparition de cette boule indique, infailliblement, qu'on va recevoir une lettre.

« Si l'on veut savoir d'où vient cette lettre, il faut observer de quel côté se dirige le plus long fil de la mèche, ce fil indiquera, par sa direction, l'origine de l'épistole. »

Le Gobelin

Ce diable, dont on ne parle plus guère, eut, au temps de la Poste aux chevaux, une certaine notoriété.

Appelé tantôt Gobelin, tantôt Cheval Bayard, il ébouriffait les crins de ces animaux au grand mécontentement des maîtres de poste.

Hâtons-nous de dire qu'il savait racheter ses méfaits par de bonnes actions : il étrillait les chevaux et ...berçait les enfants !

Une superstition identique existe en Norvège ; le Gobelin de nos pères y porte le nom de Nissen.

CONCLUSION

N'est-elle pas dans ces deux paragraphes que nous empruntons, le premier à notre compatriote, M. Victor des Diguères [1], le second à M. Albert Cim, bibliothécaire honoraire des Postes et des Télégraphes [2] :

...Tandis que quelques heures d'une commode et rapide locomotion nous séparent à peine de la capitale, nos pères en étaient réduits à des routes mal entretenues, fréquentées par un coche aux formes massives, à l'allure indolente. Au lieu du courrier qui nous arrive chaque jour, nos devanciers recevaient, par l'ordinaire, des nouvelles déjà vieilles...

...Ne doute pas du progrès...
Ne doute pas de l'avenir ; mais que cette confiance ne t'aveugle point. Ne va pas croire que toutes les améliorations que

1. *La Vie de nos Pères en Basse-Normandie.*
2. *Bureaux et Bureaucrates. Mémoires d'un employé des P.T.T.*

tu souhaites, et que nous souhaitons et espérons tous, vont se réaliser ce soir même. Non : le progrès est l'œuvre du temps, et l'humanité « doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement ».



TABLE DES CHAPITRES



IMP. ALENÇONNAISE, 11, RUE DES MARCHERIES, ALENÇON


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 13 18 01 012 5